



« POUR LA TERRE  
ET LES HOMMES »

# RAPPORT D'ACTIVITE 2008



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CHIFFRES CLES 2008</b>	<b>3</b>
<b>L'ADRAF, PRESENTATION GENERALE</b>	<b>4</b>
<b>EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE</b>	<b>6</b>
<b>LE CONTEXTE FONCIER</b>	<b>7</b>
<b>L'ACTION FONCIERE</b>	<b>12</b>
<b>L'AMENAGEMENT SUR TERRES COUTUMIERES</b>	<b>19</b>
<b>LES ETUDES</b>	<b>26</b>
<b>LE TRANSFERT DE L'ADRAF</b>	<b>29</b>
<b>LA GESTION DE L'AGENCE</b>	<b>30</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>37</b>

# Introduction

L'ADRAF, établissement public d'Etat, a fêté en 2008 ses vingt années d'existence et les trente ans du début de la réforme foncière. Une grande partie de l'année a été consacrée au travail de bilan des interventions de l'agence qui doit servir de base aux discussions sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie. Les travaux de réflexion sur le devenir de l'ADRAF ont en effet démarré avec l'appui d'un comité d'experts nommé par Paris.

L'activité foncière s'est maintenue à un rythme soutenu malgré une actualité assez chargée avec notamment les élections municipales qui ont focalisé l'attention des calédoniens pendant tout le premier trimestre et les travaux sur le transfert qui ont mobilisé les équipes pendant plusieurs semaines. Plus de 2.000 hectares ont été acquis par l'ADRAF en 2008, en majeure partie des cessions gratuites du domaine de la Nouvelle-Calédonie. 270 hectares ont été attribués au cours de l'année et les instances de l'ADRAF ont validé l'attribution de 2029 hectares. L'attribution du stock foncier de l'agence demeure une priorité.

L'autre priorité de l'agence concerne l'accompagnement des attributaires de la réforme foncière pour favoriser leur installation et le développement d'activités économiques (par les attributaires eux-mêmes ou par des mises à disposition de terres à des personnes extérieures). Pour cela, l'agence intervient sur deux axes : la sécurisation foncière et l'accompagnement des projets des attributaires. Les 50 Millions FCFP consacrés à l'aménagement en 2008 ne donnent qu'un aperçu de l'importance des demandes d'accompagnement en matière de gestion et d'aménagement des terres coutumières qui mobilisent de plus en plus nos équipes sur le terrain.

## Chiffres clés 2008

<b>Revendications</b> Nouvelles revendications : 16	<b>Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)</b> 342 DIA reçues dont 111 de plus de 5 hectares Superficie totale : 6946 hectares Montant : 10,31 Milliards Fcfp (86,4 Millions €)
<b>Acquisitions foncières</b> Superficie : 2020 hectares Montant : 52,8 Millions Fcfp (442.000 €)	<b>Offres de ventes amiables</b> Nombre d'offres : 12 Superficie : 820 hectares
<b>Stock foncier de l'agence</b> Superficie : 18 884 hectares	<b>Travaux d'aménagement</b> Coût total : 50 Millions Fcfp (418.000 €) Bénéficiaires : 14 GDPL, 1 tribu, 4 promoteurs OGAF 3 interventions sur stock ADRAF
<b>Attributions foncières</b> Superficie : 270 hectares Bénéficiaires : 5 GDPL, 1 collectivité, 1 particulier	

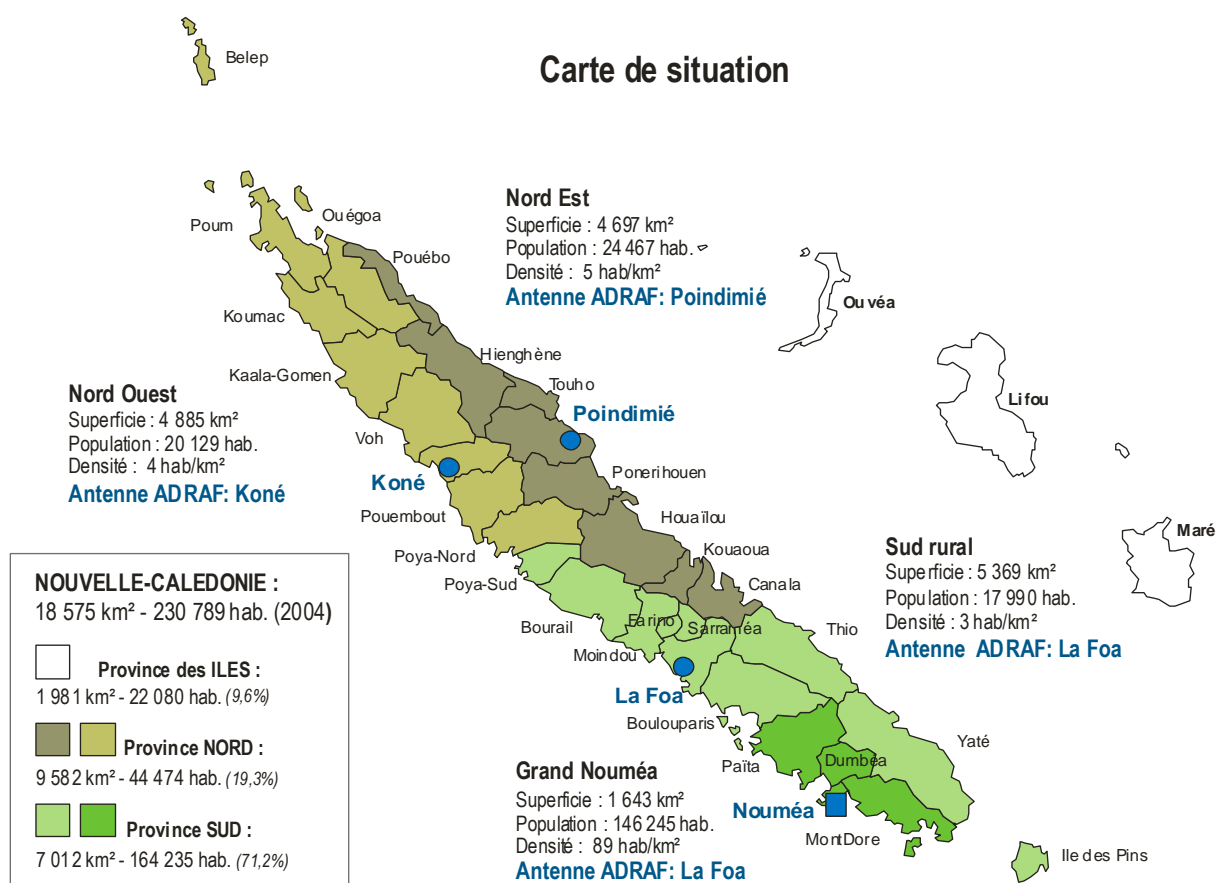
# L'ADRAF, présentation générale

## Forme juridique

L'Adraf est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) institué par l'article 94 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988. L'agence est régie par le décret n° 89-571 du 16 août 1989, modifié par le décret n° 2000-1001 du 16 octobre 2000.

## Mission

Sa mission principale est « de participer dans les zones rurales et suburbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie. A cet effet, elle procède à toutes opérations d'acquisition et d'attribution en matière agricole et foncière, notamment pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre et engage des actions d'aménagement et de développement économique en milieu rural ».



## Le personnel

L'agence est composée de 30 agents : 26 contractuels, 3 fonctionnaires et 1 agent mis à disposition par le CNASEA <sup>1</sup>.

Les agents sont répartis entre les 3 antennes (Poindimié, Koné, La Foa) et le siège : 15 personnes en antenne et 15 personnes au siège (voir organigramme Annexe 5).

<sup>1</sup> Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles



## Les instances de l'ADRAF:

### Le Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'agence et détermine les règles de son fonctionnement. Il se prononce sur l'état prévisionnel des dépenses et des recettes, le compte financier, le rapport annuel d'exécution.

### Réunions des instances en 2008

- 3 conseils d'administration
- 2 comités de province Nord  
+ 1 consultation à domicile  
2 comités de province Sud
- 8 CFC : La Foa, Païta, Sarraméa, Poum, Poya, Voh, Touho (2)

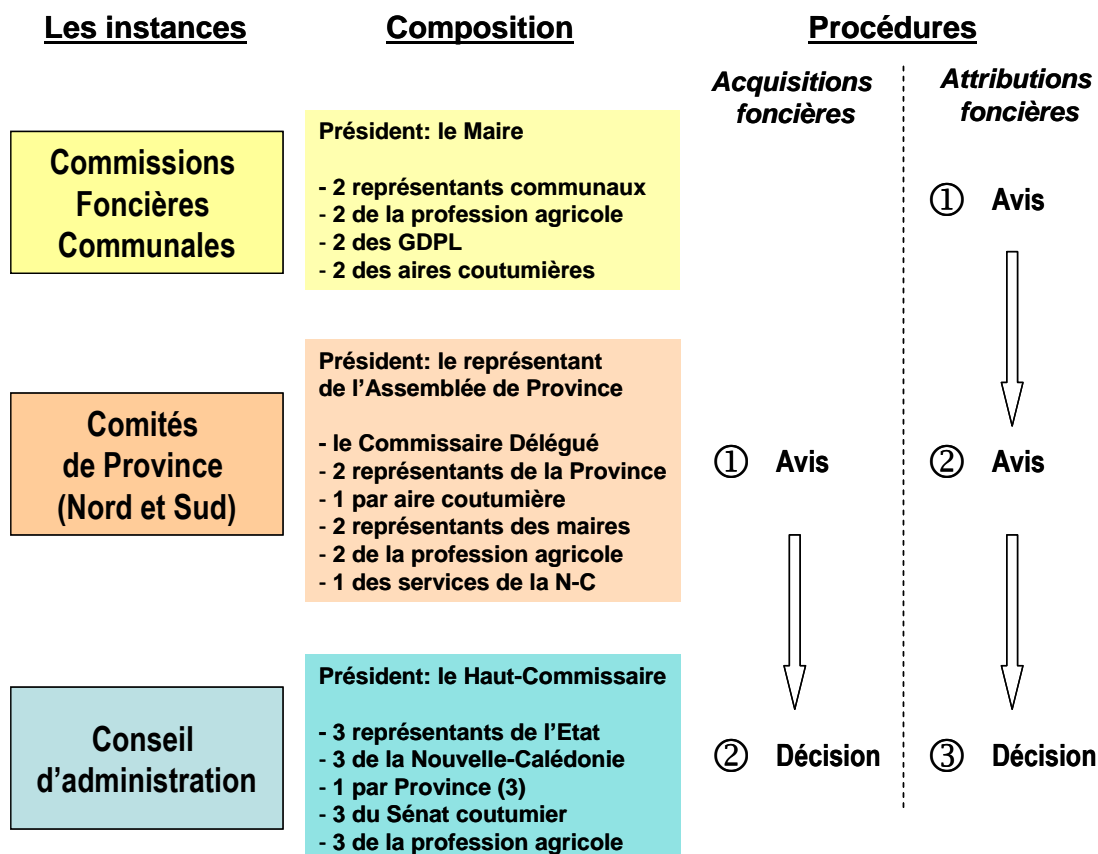
### Les comités de provinces (CP)

Le comité de province est consulté par le Conseil d'Administration sur les grandes orientations de son activité en faveur du développement rural de la province et sur l'ensemble des actions de l'agence qui trouve leur application sur le territoire de la province. Il fait des propositions à l'agence concernant les acquisitions de biens immobiliers situés sur le territoire de la province.

Pour chaque attribution il donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.

### Les commissions foncières communales (CFC)

La commission foncière communale propose au Conseil d'Administration de l'agence des critères de choix pour les attributions foncières sur le territoire de la commune. Pour chaque attribution elle donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.



# Evènements marquants de l'année

L'année 2008 a été riche en événements, soit directement liés aux activités de l'Adraf, soit ayant influés sur l'environnement général de l'agence.

- Janvier**
- ➔ 10 janvier : une personne est tuée par balle dans le cadre d'un conflit foncier (vallée de Ouakaya, Houaïlou)
  - ➔ 23 janvier : signature d'un PV de palabre pour la réalisation d'un centre d'essai et de contrôle de véhicules sur terre coutumière (zone artisanale de Baco, Koné)

## Février

- Mars**
- ➔ 9 et 16 mars: élections municipales

- Avril**
- ➔ 21 au 25 avril : 1ère mission d'appui aux transferts de compétence

- Mai**
- ➔ 14 mai : démarrage du travail d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (Nouvelle-Calédonie 2025)

## Juin

- Juillet**
- ➔ 8 juillet : inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial

## Août

- Septembre**
- ➔ 1<sup>er</sup> septembre : mise en service des officiers public coutumiers

- Octobre**
- ➔ 13-17 octobre : 2<sup>ème</sup> mission d'appui aux transferts de compétence
  - ➔ 27-30 octobre: conférence « ruralité et développement durable » (Tiéti, Poindimié)

## Novembre

- Décembre**
- ➔ 17 décembre : inauguration d'un projet d'habitat sur terre coutumière (GDPL Kanoda, Mont Dore)
  - ➔ 8 décembre : Comité des signataires des accords de Nouméa (Paris)

# Le contexte foncier

## Les revendications en 2008

Le nombre de courriers de revendication reçus par l'agence en 2008 (21) est proche de celui de 2007 (20 revendications). 14 communes de la grande terre sont concernées (6 au sud et 8 au nord).

Il s'agit surtout de nouvelles revendications (sauf 5 relances de revendications anciennes).

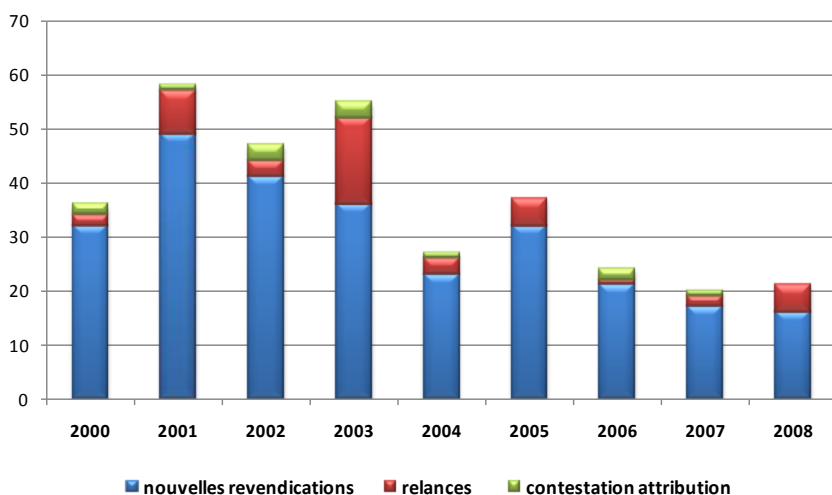
La moitié de ces revendications porte sur des propriétés privées, l'autre moitié concerne des terrains de collectivités : terrains domaniaux de la Nouvelle-Calédonie, zone maritime provinciale et domaine privé provincial et communal.

Les revendications émanent majoritairement de clans et de GDPL.

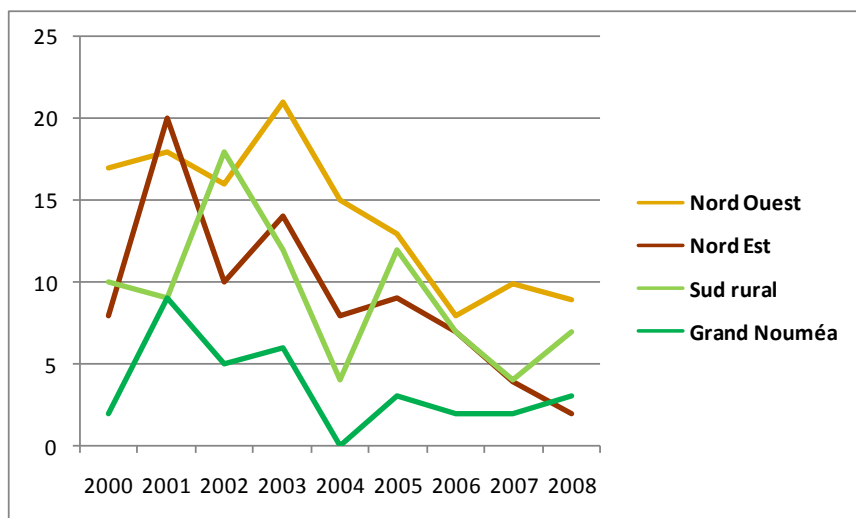
La tendance générale est à la diminution globale des revendications officiellement reçues par l'agence depuis ces trois dernières années.

Ces données n'intègrent cependant pas le nombre important de relances de revendications effectuées de manière informelle (appels téléphoniques, visites aux antennes...).

Evolution du nombre de courriers de revendications reçus par l'ADRAF



Note : sont comptabilisées comme « revendications » des contestations portant sur des attributions foncières de l'ADRAF



Le nombre de courriers de revendication reçus par grandes zones géographiques est en baisse mais on peut noter que le nombre de revendications concernant les communes du Grand-Nouméa demeurent constantes depuis 2005.

## **Les demandes de locations domaniales**

En 2008 l'agence a été saisie pour avis sur 23 demandes de locations de terrains du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie représentant 1.925 hectares.

Ces demandes concernent 5 communes en province nord et 4 en province sud.

Les trois quarts des demandes sont individuelles. Les demandes des communes représentent 17% et celles des sociétés 9%.

Les locations sollicitées correspondent majoritairement à des extensions d'activité mais également à des renouvellements de baux, à des transformations de bail précaire et révocable en bail à long terme ou à des transferts liés à des aliénations de terrains.

Plus de la moitié des demandes de foncier est située sur la province Nord et représente près des trois quarts des surfaces sollicitées.

Toutes les requêtes individuelles visent un usage agricole du terrain sollicité.

Les demandes de société sont intégralement à vocation industrielle (8%) alors que les communes ont des projets d'aménagement (point de vue, dépotoir).

## **Les demandes individuelles de foncier**

L'ADRAF enregistre des demandes provenant de particuliers en recherche de foncier. Ces demandes sont soit spontanées (par téléphone ou par courrier) soit correspondent à des réponses aux appels à candidatures lancés par l'agence dans le cadre de la procédure d'attribution foncière.

Le nombre de demandes spontanées est resté stable comparé à 2007 avec 11 demandes dont 10 concernent la province Sud.

La demande de foncier en locatif reste très forte (10 sur 11).

Les spéculations visées sont surtout agricoles (9 sur 11) (maraîchage, arboriculture, élevage bovin). Une demande concerne l'agro-tourisme. Pour la moitié des demandes à vocation agricole, les surfaces recherchées varient de 1 à 5 hectares correspondant à des projets d'activités maraîchères.

Il s'agit principalement de demandes individuelles pour création d'exploitation. Plus de la moitié des demandeurs possèdent une solide expérience ou une formation agricole.

Parallèlement, 10 candidatures individuelles (5 au nord et 5 au sud) ont été enregistrées en 2008, en réponse aux appels d'offre effectués dans le cadre des attributions foncières.

Les demandeurs ont également pour la plupart d'entre eux en projet des activités agricoles (élevage, verger, apiculture...) ou de tourisme vert.

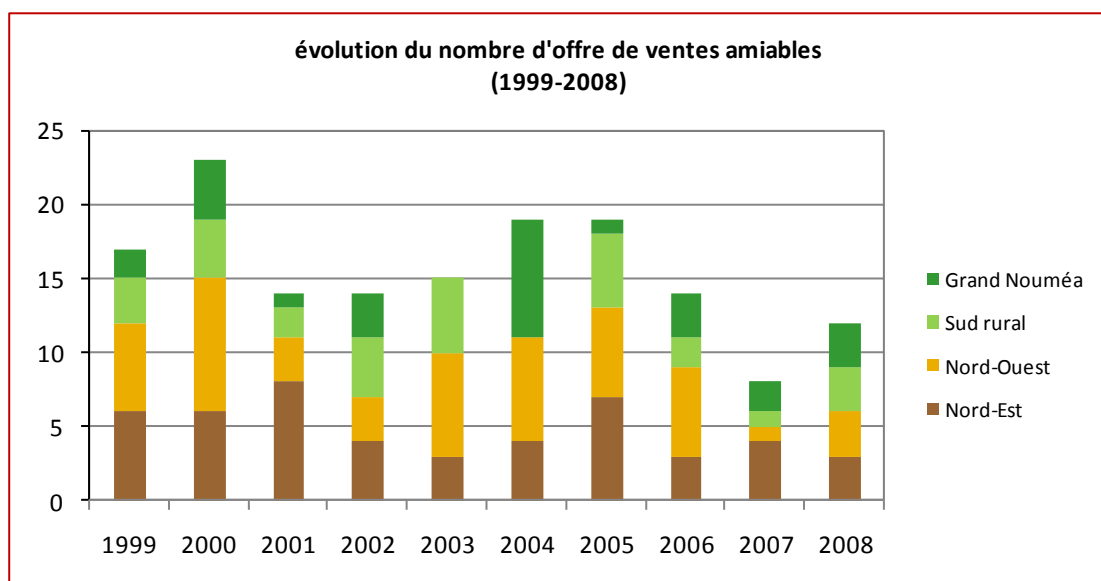


Les réponses que peut apporter l'ADRAF face à des demandes individuelles de foncier sont :

- Une information sur les terres disponibles en location sur les périmètres agricoles gérés par l'agence (sur Bourail, La Foa et Païta) et sur les dates des appels à candidature prévues à cet effet. Les personnes intéressées doivent alors, suite à l'appel à candidature, adresser une demande écrite à l'antenne ADRAF concernée. Le foncier disponible reste néanmoins très limité (voir chapitre « *Les périmètres locatifs* » page 24).
- Une information sur les GDPL susceptibles de louer une partie de leurs terres ; la meilleure solution étant de prendre contact directement auprès des antennes ADRAF pour plus de précision (type de foncier, surfaces, coordonnées des GDPL,...).
- Rediriger les personnes vers d'autres services compétents (chambre d'agriculture, domaine de la Nouvelle-Calédonie...).

## Les offres de vente

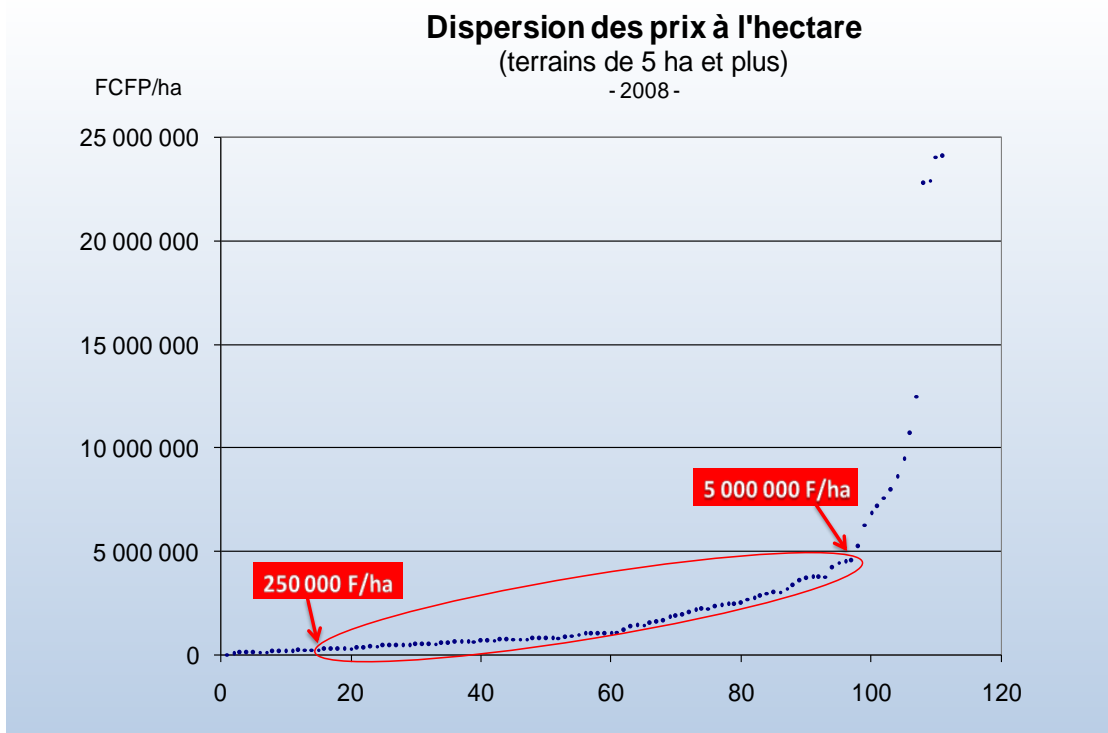
L'Agence a enregistré 12 offres de vente spontanées au cours de l'année 2008, dont 3 en provenance du Domaine de la Nouvelle-Calédonie. La majeure partie de ces offres concernent des terrains revendiqués pour une superficie de 819 hectares.



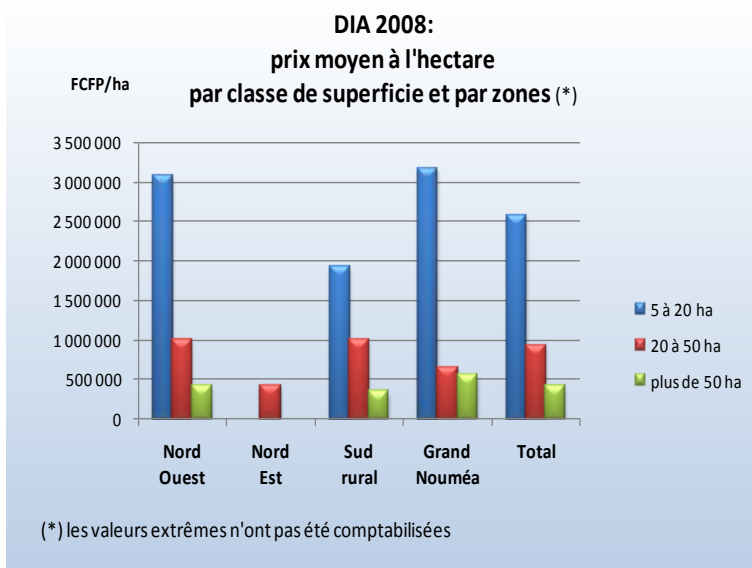
## Le marché foncier rural

En vertu de son droit de préemption (prévu à l'article 40 de la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990), l'ADRAF a reçu 342 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les études notariales, dont 111 concernant des propriétés d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares.

Le graphique ci-dessous illustre la dispersion des prix relatifs aux propositions de ventes de terrains en 2008. Chaque point représente le prix à l'hectare d'une vente.



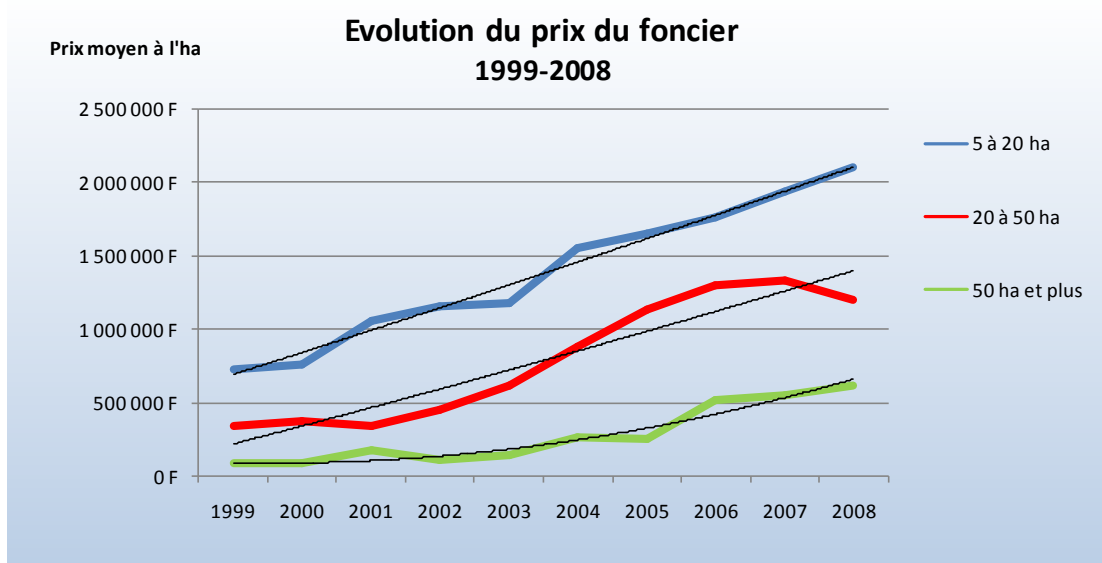
On peut remarquer que 75% des propositions de prix se situent entre 250.000 et 5 Millions FCF l'hectare ; prix variable selon la destination du terrain (agricole, loisir, terrain à lotir...). Quelques transactions portant sur des terrains à lotir troublent les statistiques et ne reflètent pas le marché dans son ensemble.



Le graphique ci-contre montre l'extrême variabilité des prix de vente selon la classe de superficie et selon la zone géographique.

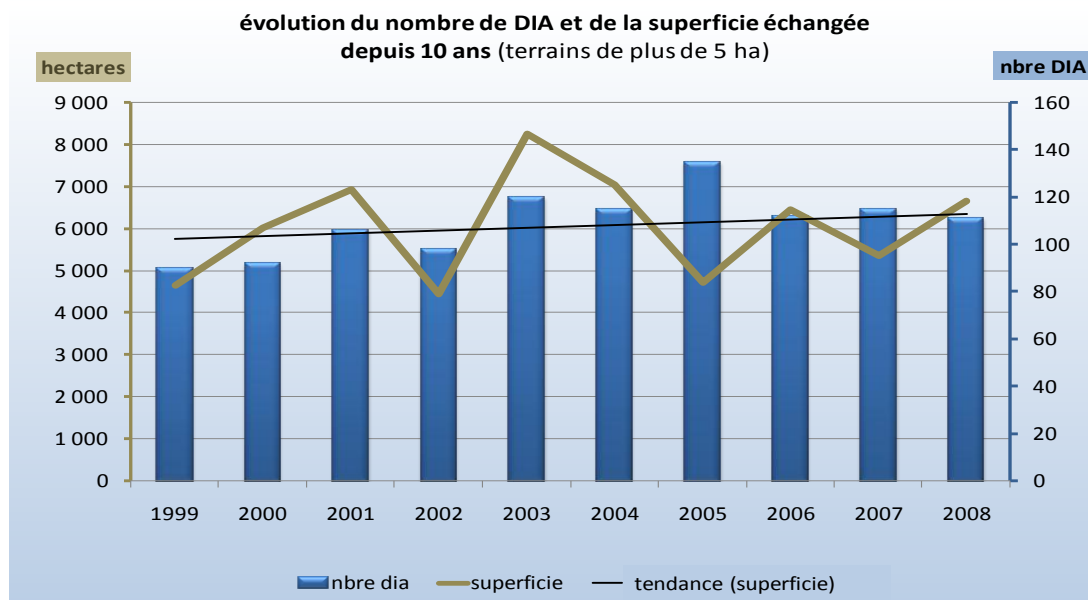
Pour les terrains supérieurs à 5 hectares, nous avons noté des prix moyens à l'hectare d'environ 2 millions FCFP sur les communes de Koné et Pouembout alors qu'ils sont en moyenne de 240.000 FCFP sur l'ensemble des autres communes du Nord-Ouest.

Sur le Grand Nouméa, le prix des terrains de 5 à 20 hectares avoisine en moyenne les 3 millions FCP/ha.



Le graphique ci-dessus indique l'évolution du prix du foncier en zone rurale depuis 10 ans

On note une baisse des prix des terrains de 20 à 50 hectares en 2008 alors que les prix des terrains nus à vocation agricole (plus de 50 ha) ont très peu augmenté depuis 3 ans.



*Note : l'opération exceptionnelle de vente d'un terrain de 7300 hectares en 2003 n'a pas été comptabilisée ici*

La courbe de tendance linéaire (en noir dans le graphique) montre que les superficies échangées annuellement fluctuent depuis dix ans autour de 6000 hectares pour les terrains de plus de 5 hectares.

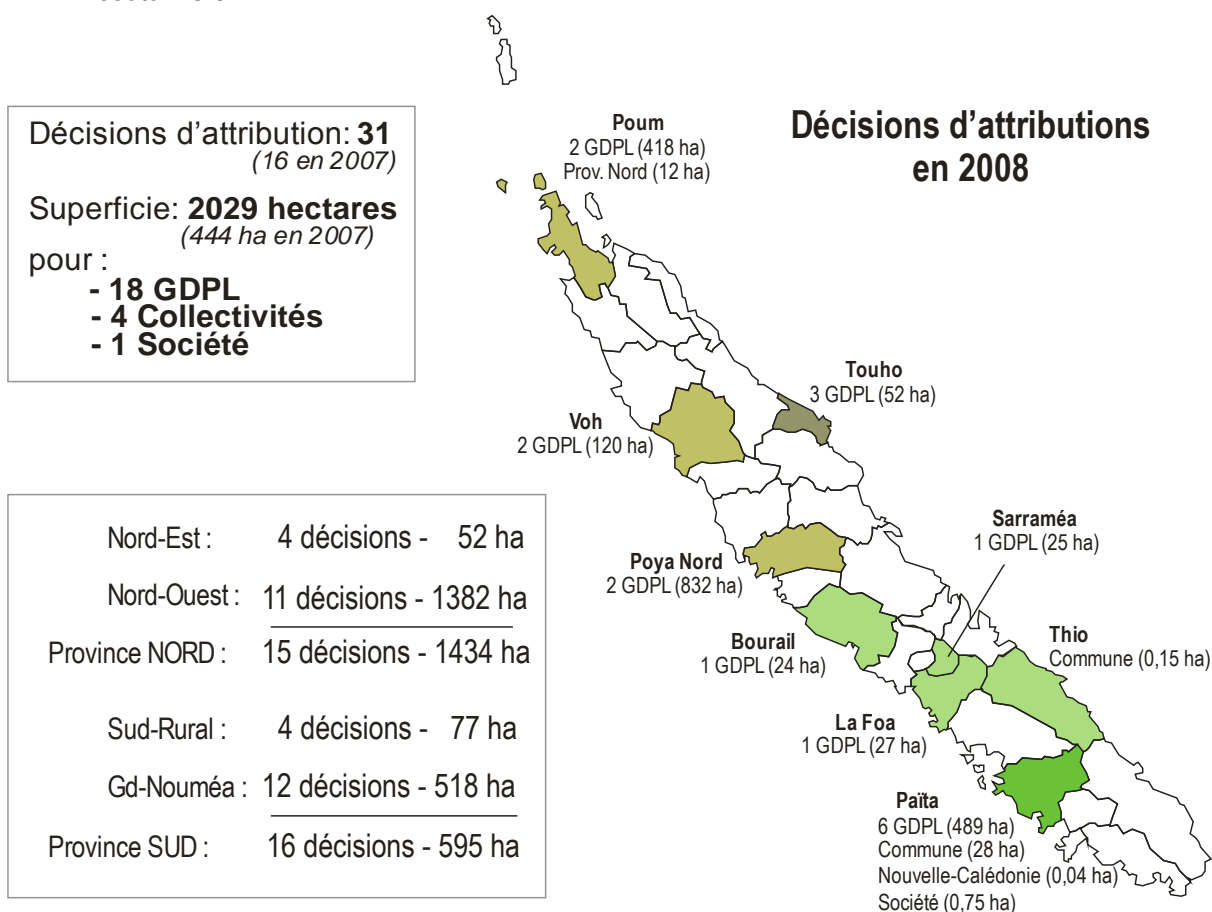
# L'action foncière

## Les attributions foncières

### Les décisions d'attribution

Réuni à trois reprises, le conseil d'administration de l'agence a pris 31 décisions d'attribution. On note des décisions concernant des propriétés faisant partie du « stock dur » de l'agence, qui ont été l'objet de litiges durables et parfois violents dans le passé.

- Sur Poup, dans le secteur d'Arama : le dénouement a été souhaité et permis par le grand Chef André Theain Hiouen, peu avant son décès. Les décisions d'attribution (environ 400 hectares) concernent des propriétés acquises pour certaines d'entre elles dans les années 80.
- Sur Païta, un long cycle de discussions entre les clans du bord de mer, l'Adraf et l'Etat a permis de prendre des décisions d'attribution, conformes au consensus dégagé par les coutumiers.



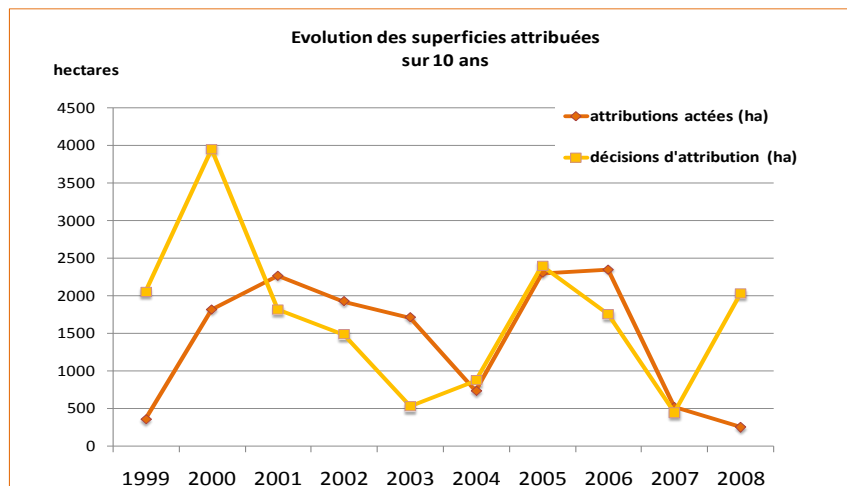
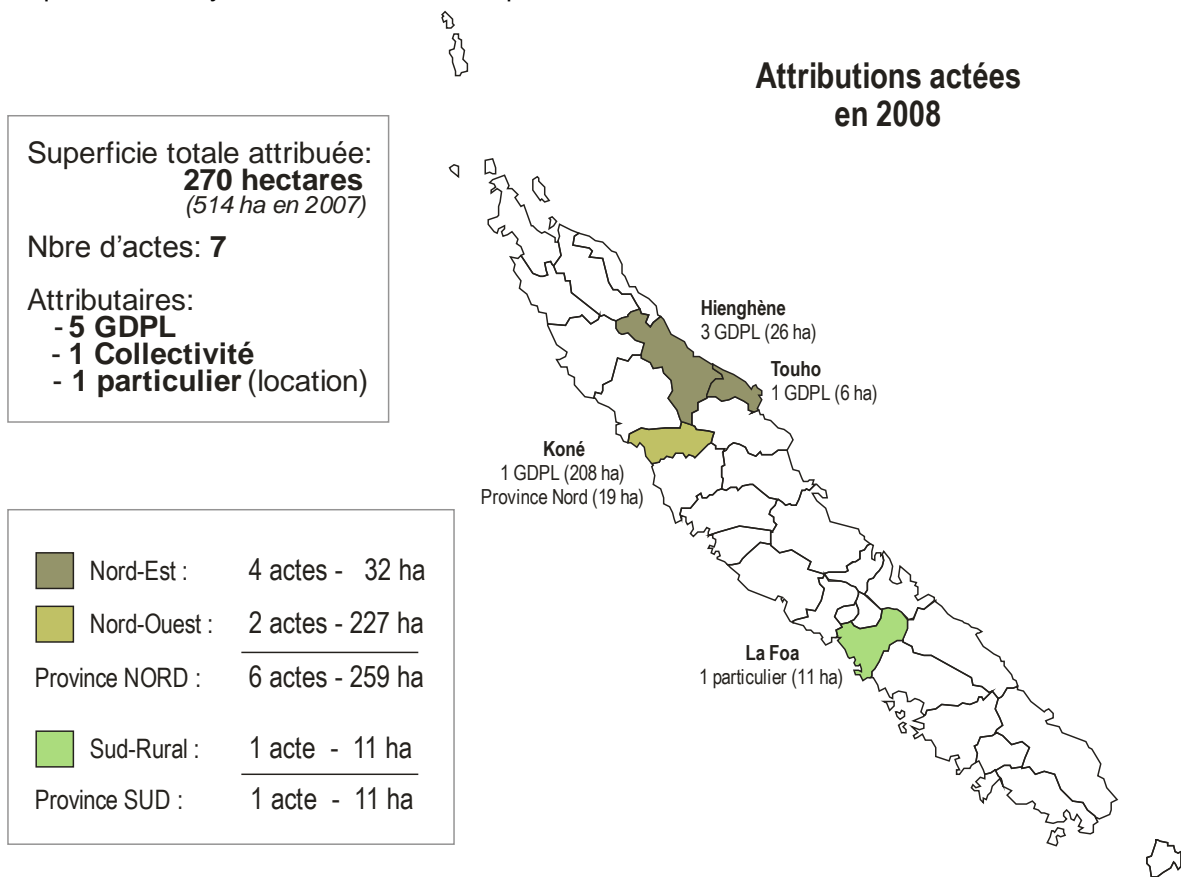
## Les attributions actées

7 actes d'attributions foncières ont été enregistrés en 2008. Ces opérations, portant sur une superficie totale de 270 hectares, bénéficient principalement aux groupements de droit particulier local (GDPL), mais également à un particulier et à une collectivité locale.

Les terrains correspondants sont situés en province Nord, à l'exception d'un contrat de location d'une parcelle située sur la commune de La Foa en province Sud.

L'attribution au GDPL Téari, sur Koné, marque la fin du processus d'attribution de l'ancienne propriété Hervouet, qui a été l'objet de longues discussions, notamment entre les tribus de Poindah et de Noëilly.

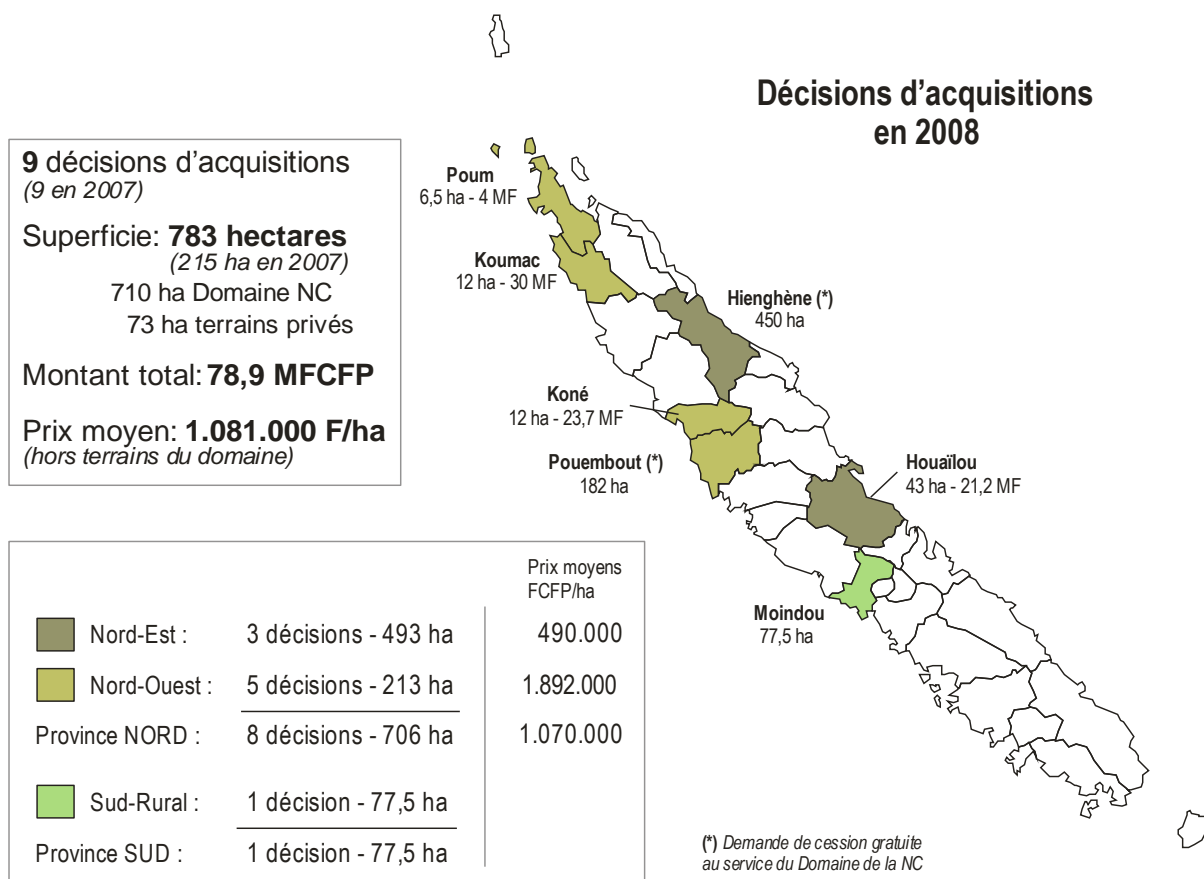
Les autres attributions concernent des propriétés acquises récemment, de façon ciblée, et pour lesquelles les ayants droit ont été rapidement identifiés, sans faire naître de contestation.



# L'instruction des projets d'acquisitions

## Les décisions d'acquisition

Le conseil d'administration a pris 9 décisions d'acquisition en 2008, portant sur un total de 783 hectares. 90% des surfaces concernées sont des demandes de cession gratuite de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie.



## Les acquisitions actées

L'Agence a réalisé 9 acquisitions foncières en 2008 pour un volume financier de 52,8 millions de Fcfp, et une superficie globale de 2020 hectares.

Il s'agit d'acquisitions ciblées, réalisées dans l'objectif de répondre à des revendications foncières de clans non bénéficiaires d'attribution ou d'opérations visant à désamorcer un conflit potentiel comme à Koné.



## Les acquisitions actées en 2008

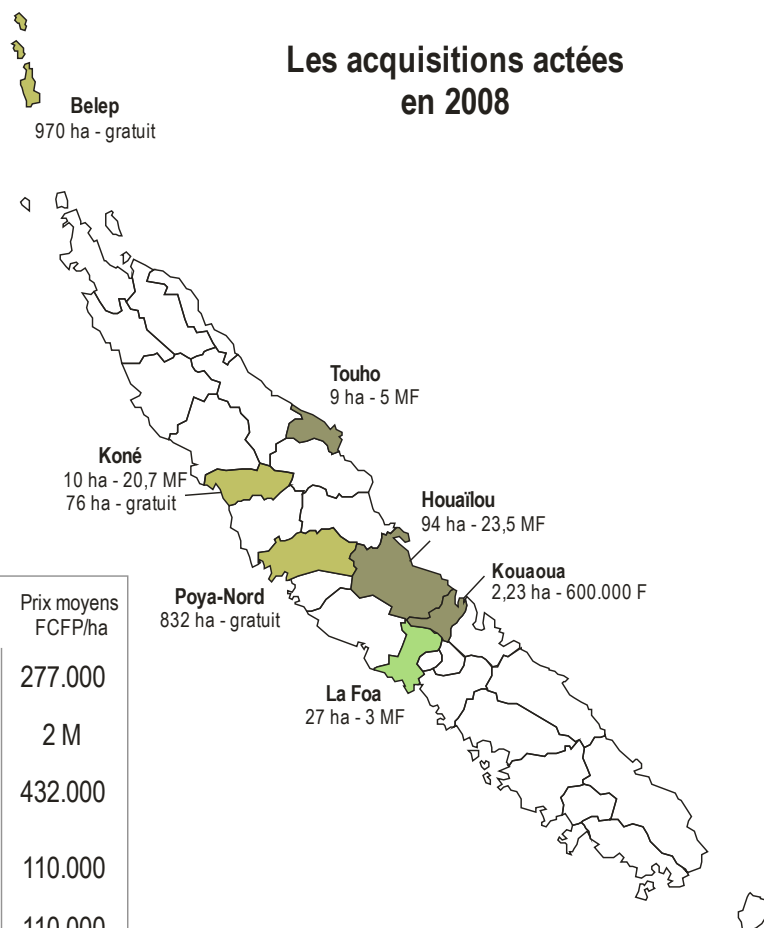
**9 Actes** (6 en 2007)




Superficie: **2020 hectares**  
(69 ha en 2007)

1878 ha Domaine NC  
142 ha terrains privés

Montant total: **52,8 MFCFP**

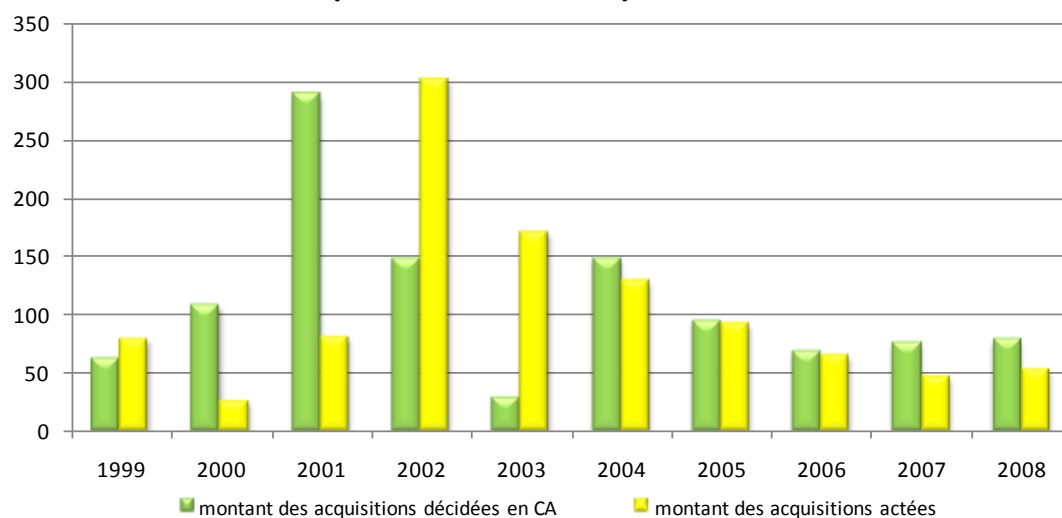
Prix moyen: **370.000 F/ha**  
(hors terrains du domaine)



		Prix moyens FCFP/ha
	Nord-Est : 4 actes - 105 ha	277.000
	Nord-Ouest : 4 actes - 1888 ha	2 M
	Province NORD : 8 actes - 1993 ha	432.000
	Sud-Rural : 1 acte - 27 ha	110.000
	Province SUD : 1 acte - 27 ha	110.000

## Evolution des dépenses d'acquisition de terres depuis 10 ans

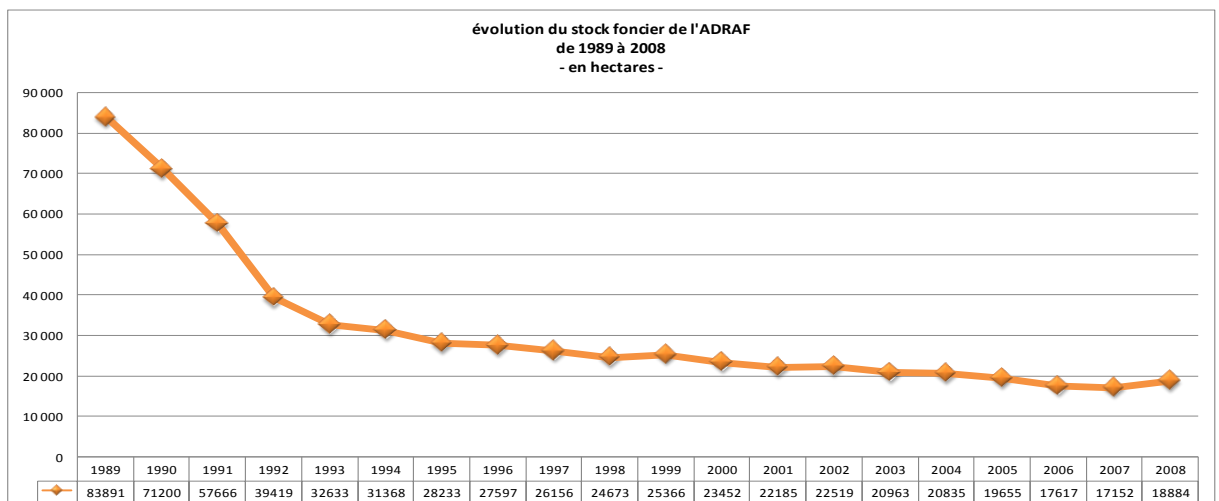
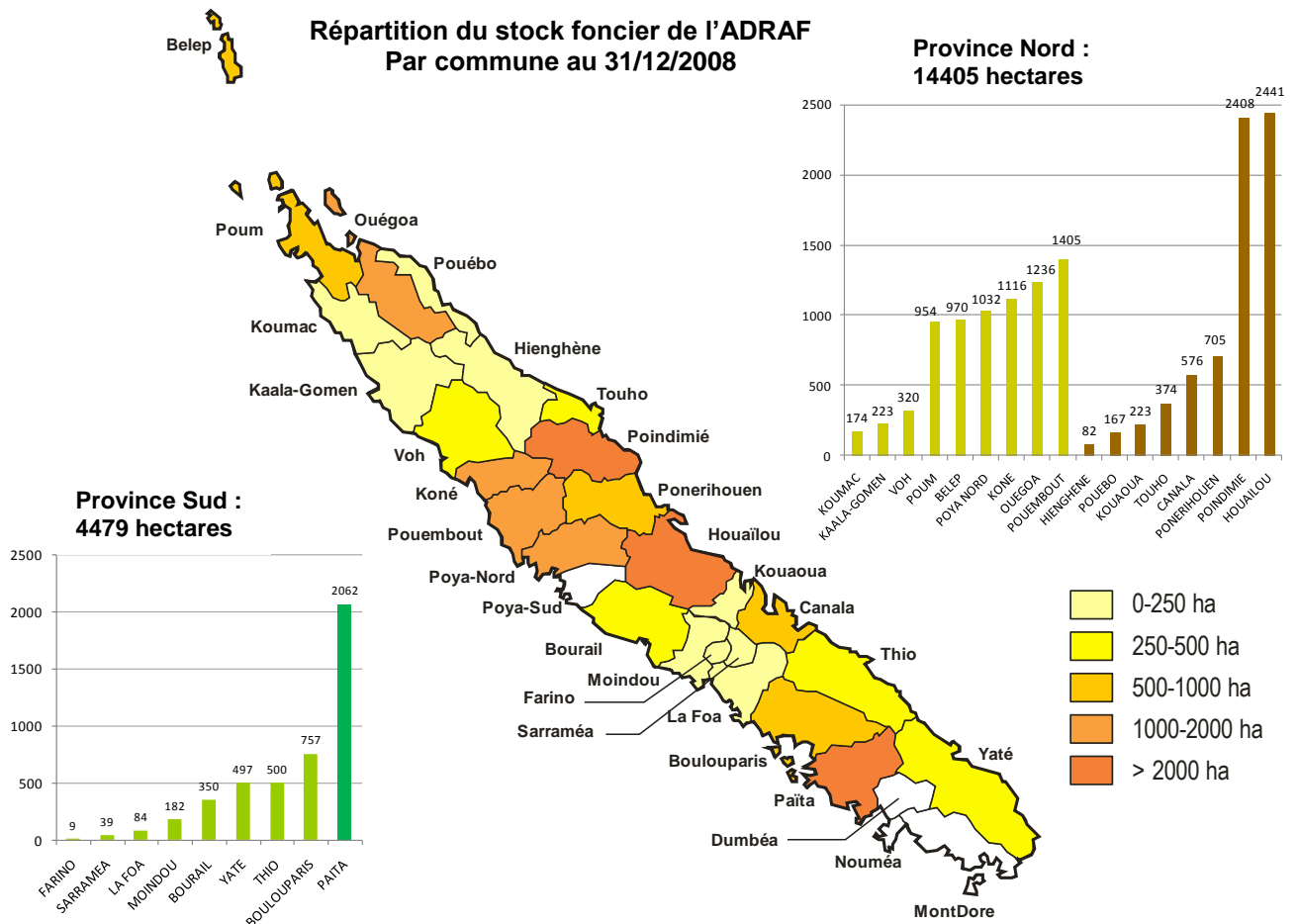
Millions FCFP



# Le stock foncier de l'Agence

Au 31 décembre 2008, le stock foncier de l'agence s'élevait à **18 884 hectares** contre 17170 ha fin 2007. Cette augmentation de 10% s'explique par le transfert à l'ADRAF de plusieurs terrains domaniaux dépendant du domaine privé de la Nouvelle Calédonie. Ces terrains de grande superficie sont destinés à être attribués rapidement, et devraient faire l'objet d'une procédure d'attribution en 2009.

La ventilation géographique du stock reste inchangée, avec les trois quarts de la superficie située en province Nord et le quart restant en province Sud.



## Le stock « dur » de l'ADRAF

Le stock « dur » rassemble les propriétés dont l'attribution n'est pas envisageable à court terme, faute de consensus local. Un terrain appartenant au stock « dur » aujourd'hui peut, soit être en location, soit avoir fait l'objet d'une décision d'attribution restée inapplicable, soit n'avoir fait l'objet d'aucune procédure d'attribution. Globalement, le stock « dur » représente en superficie 80% du stock total de l'agence.

90% des propriétés du stock « dur » sont l'objet de blocages coutumiers. Il s'agit de situations de litiges, voire de conflits impliquant des autorités coutumières (grandes chefferies, chefferies,...), des structures coutumières (clans, tribus), ou encore des membres se réclamant d'un même clan.

Ces litiges reposent sur des conflits de personnes (qu'il s'agisse d'un conflit de reconnaissance d'autorité, d'appartenance au clan, de transmission de droits fonciers,...) ou de territoire (affrontement entre deux légitimités, deux histoires).

Pour l'ADRAF, ces situations sont traitées par cycles de discussions dans lesquels les facteurs humains et le temps priment. Ces facteurs étant, par définition, difficilement maîtrisables. Les dossiers fonciers s'inscrivent donc dans un pas de temps indéterminé, et avancent par à-coups, par cycles (chaque cycle pouvant demander des dizaines de réunions ou contacts sur une période de deux – trois mois).

### Résultats du travail sur le stock « dur » des 5 dernières années :

Année	stock « dur » attribué(en ha)
2004	169
2005	1415
2006	2094
2007	220
2008	208
2009 (*)	991

*(\*) : prévisions d'après les décisions d'attribution prises en 2008*

## Les actions de sécurisation foncière

La notion de « **sécurisation foncière** » renvoie à la nécessité de clarifier et formaliser les droits de gestion et d'utilisation du foncier en vue de sécuriser les activités développées sur terres coutumières, tant pour les ressortissants des terres coutumières eux-mêmes que pour les opérateurs externes (collectivités, entreprises, individus).

L'ADRAF intervient sur ce sujet à la fois dans le cadre de mises à dispositions foncières (aide à la rédaction de baux, délimitation des terrains...) et pour accompagner des demandes de répartitions foncières entre les clans et familles concernés.

Cette action de délimitation et de rédaction de droits fonciers constitue pour l'agence un domaine d'intervention essentiel visant à l'organisation interne des terres coutumières et à la prévention des conflits fonciers.

En 2008, 3000 hectares ont été mis à disposition sur terres coutumières avec l'appui de l'agence. Cette superficie représente 26 baux rédigés (dont 13 baux ruraux, 5 baux de chasse, et 8 baux à construire).

Comparé au rythme des dernières années, oscillant entre 1500 et 2000 ha de location, 2008 est une année particulièrement active en matière de mise à disposition foncière.

Les mises à dispositions sont précédées d'un travail de délimitation de parcelles effectué par les géomètres de l'ADRAF. En 2008, 40 parcelles ont été créées et se répartissent comme suit :

- 1 partage coutumier (opération non terminée en 2008)
- 18 parcelles à usage agricole ou économique
- 22 parcelles à vocation d'habitat.

Toutes les parcelles destinées à l'habitat ne font pas nécessairement l'objet d'un bail dans l'année. Certaines sont créées afin de répondre de manière structurée à des besoins futurs.

Aujourd'hui, environ 20 % des terres de GDPL sont louées. Une partie des terres restantes est gérée pour les propres besoins des ressortissants des GDPL par des accords oraux. Sur le reliquat, les freins à la mise en location peuvent être classés en deux catégories :

- les contraintes géographiques (fortes pentes, zones inondables, terres à faible valeur agricole), qui rendent peu attractive une partie des terres coutumières
- l'absence de délimitation interne entre clans et familles.

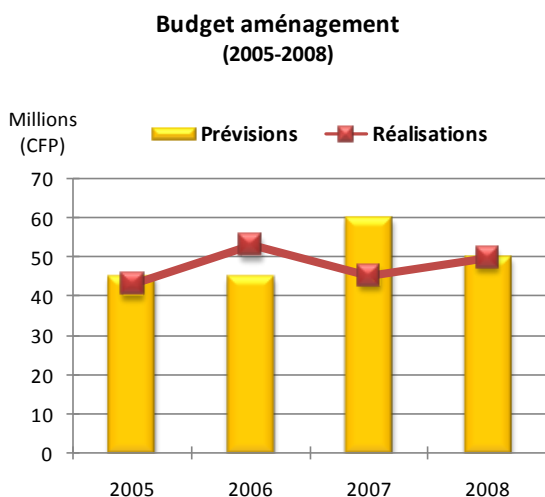
Ce dernier point fait l'objet d'un travail de réflexion important afin d'inciter les GDPL à organiser leur espace et identifier les ayants-droit internes. Ce travail est un préalable pour faciliter et sécuriser la mise à disposition du foncier coutumier.

Deux opérations pilotes de ce type sont en cours sur Poya.

# L'aménagement sur terres coutumières

## Généralités :

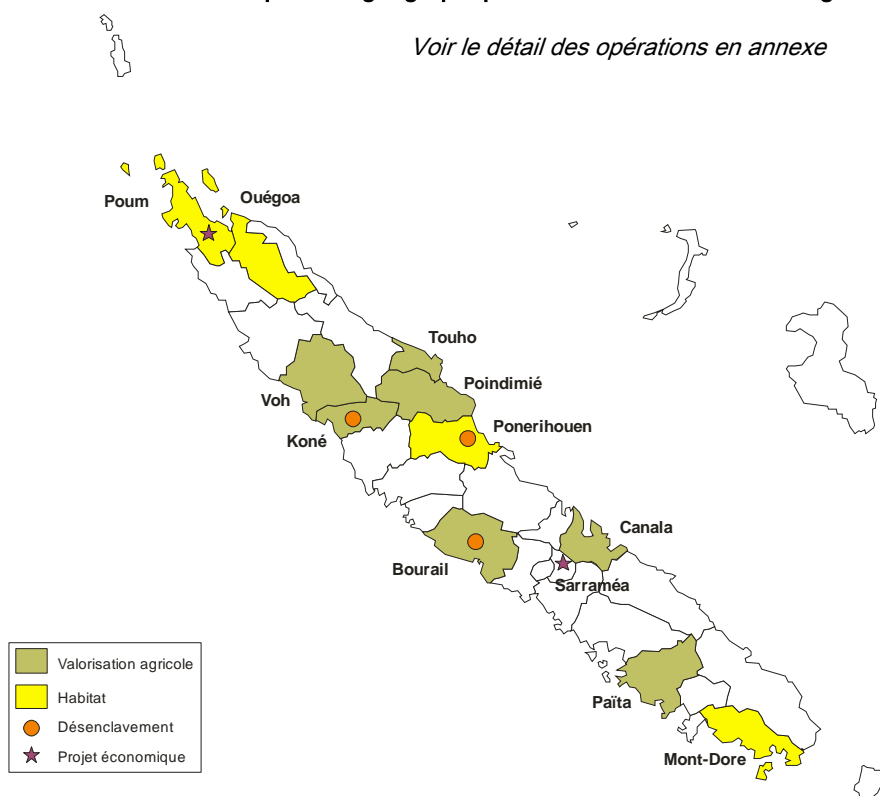
En 2008, **50 millions FCFP** ont été consacrés aux interventions en matière d'aménagement sur terres coutumières et sur le stock foncier de l'agence. Ce montant correspond au budget moyen consacré annuellement par l'agence à ce type d'opération depuis 2005 comme le montre le graphique ci-dessous.



Ouverture de piste - GDPL Clan Dahama (Poum)

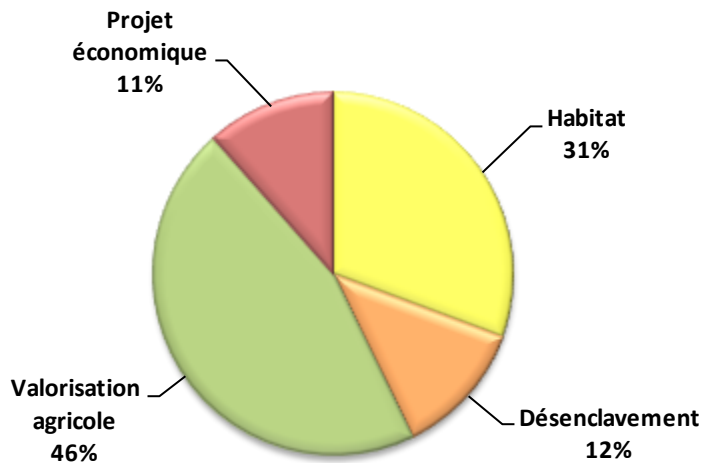
## Répartition géographique des interventions d'aménagement en 2008

*Voir le détail des opérations en annexe*



L'action de l'agence s'est localisée majoritairement en province Nord.

## Répartition des secteurs d'intervention en 2008



Les champs d'intervention ont évolué en 2008 avec de nouvelles interventions dans les secteurs du développement économique et de la valorisation agricole. Ces actions correspondent aux demandes de plus en plus fortes des promoteurs sur terres coutumières de les accompagner dans leur projet d'installation.

Au regard de l'année 2007, le budget consacré au secteur agricole a fortement augmenté (23 millions FCFP). Les aides à l'installation en habitat varient peu (15 millions). Les actions de désenclavement sont en baisse essentiellement dû à une nouvelle définition des projets. Les travaux d'ouverture de piste dont l'objectif est de desservir une zone agricole ou un site d'habitat ne sont plus classés dans la rubrique « désenclavement » mais sont dorénavant classés dans les secteurs correspondants.

Des aménagements de terrain ont également été effectués dans le cadre de projets économiques en partenariat avec les collectivités.

### Favoriser l'installation d'agriculteurs

Les projets agricoles ont mobilisé 46% du budget annuel. Les actions dans ce secteur sont jugées comme prioritaires au sein de l'agence.

Elles consistent en :

- Une participation aux projets agricoles financés dans le cadre des OGAF au travers d'actions de défrichage et de terrassement : L'OGAF en cours sur la commune de Canala a permis d'accompagner 4 promoteurs (900 000 FCFP).
- L'entretien des périmètres agricoles locatifs sur stock ADRAF : Les périmètres situés sur Bourail (Bacouya) et sur Païta (ASLAHT) ont fait l'objet de travaux d'assainissement (1,8 millions FCFP).
- La mise en place de périmètres agricoles sur terres de GDPL en réalisant l'animation et les premiers travaux de défrichage: Les GDPL AMOU TENE DIE LI MON et TUU PWOAILA sur la commune de Touho ont initié un projet de périmètre agricole pour les membres du GDPL (7,8 millions FCFP). Ce sont au total une trentaine de personnes qui vont pouvoir bénéficier d'une parcelle à cultiver.



- Aide aux agriculteurs sur terres coutumières : une participation aux travaux de défrichage et de terrassement a été apportée à des promoteurs souhaitant développer une activité agricole sur terres de GDPL. Cette action est expérimentale et fera l'objet d'une analyse approfondie en 2009. Toutes les actions ont été menées en partenariat avec la province Nord (17,7 millions FCFP).

### **Aider les attributaires de la réforme foncière à s'installer sur leurs terres**

Le secteur de l'habitat est le deuxième pôle d'intervention de l'agence. 31% du budget y est consacré. L'agence anime des réflexions avec les attributaires désireux de s'installer sur leurs terres et des travaux de terrassement sont entrepris pour désenclaver les sites d'habitat.

Quatre GDPL et une tribu situés en zone rurale (Poum, Ouégoa, Ponérihouen) ont démarré des projets d'installation en 2008.

L'agence participe à une opération d'habitat locatif sur les terres du GDPL Kanoda (Mont-Dore) en partenariat avec l'Etat, la SIC, la province Sud et la Commune.

### **Améliorer l'accessibilité aux sites potentiellement exploitables**

Dans le cadre d'un partage clanique sur un GDPL de la commune de Bourail, des travaux de terrassement ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité aux parcelles. L'agence est également intervenue sur la commune de Koné pour reprendre la piste d'accès à une parcelle mise à disposition pour développer une activité économique.

Sur Ponérihouen, les travaux ont permis de reprendre une sortie de route jugée dangereuse.

### **Développer le partenariat dans la mise en place de projets économiques**

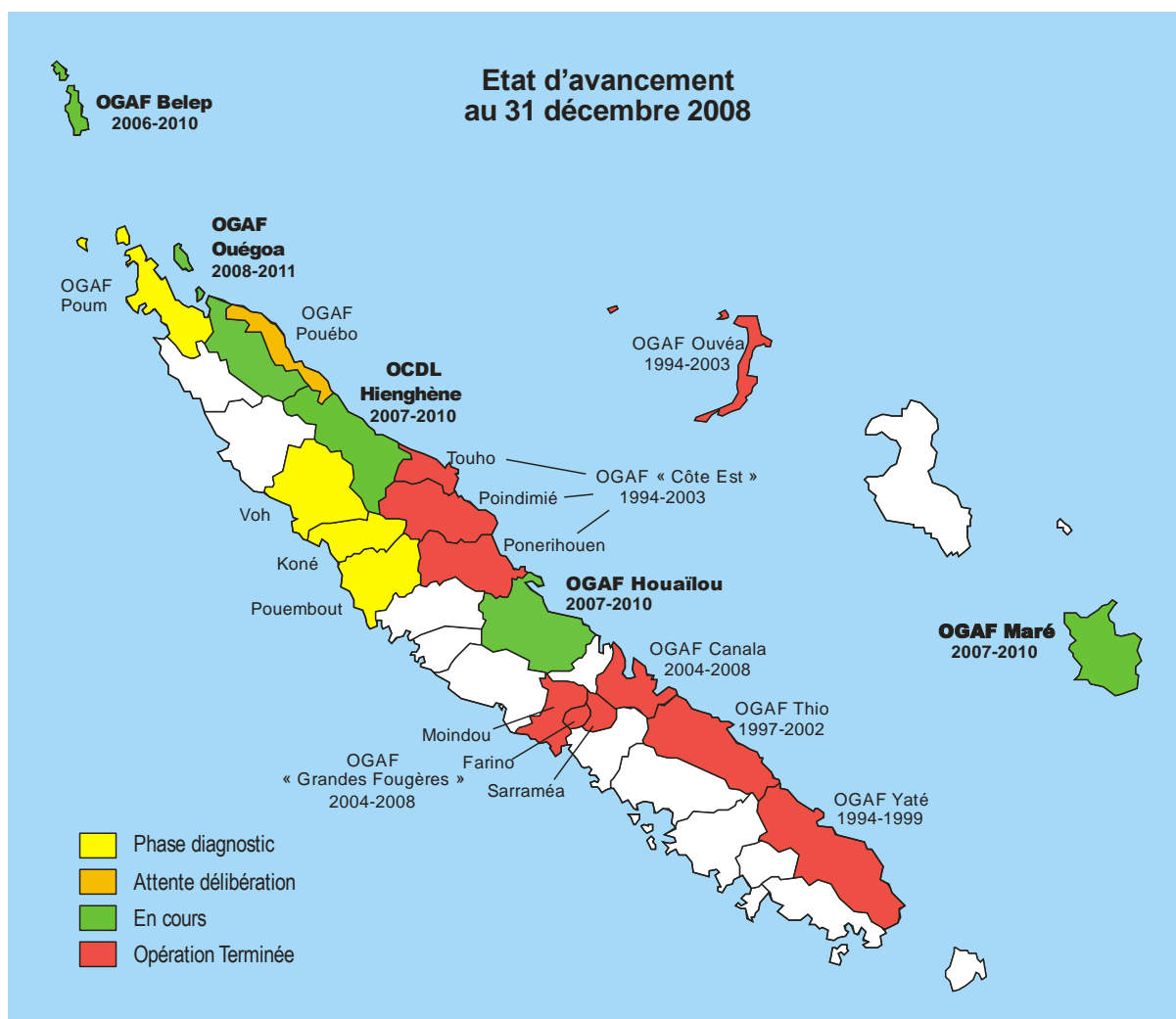
Deux projets ont bénéficié d'une intervention de l'agence.

Sur Poum, des travaux de terrassement ont été réalisés, en partenariat avec la province Nord, pour faciliter l'accès au site où un projet de camping est mis en place.

Sur Sarraméa, l'agence est intervenue en accompagnant un GDPL dans la mise en place d'une structure d'accueil touristique en collaboration avec les aides fournies par l'OGAF « grandes fougères » de Farino-Moindou-Sarraméa.

# Le développement rural

## Les opérations de développement local



### 1. Les opérations de développement local dans lesquelles l'ADRAF intervient en tant que partenaire financier

Dans le domaine des opérations de développement local, l'année 2008 a été consacrée à 7 dossiers :

- OGAF en phase de suivi (Maré, Houailou, Canala et Bélep)
- OGAF en phase de démarrage (Ouégoa)
- OGAF en attente d'agrément (Pouébo)
- OGAF en cours de diagnostic (Poum)

- **L'OGAF de CANALA** qui a démarré en mars 2004 s'est achevée en avril 2008. Au total 359 projets ont été validés. L'ADRAF a été chargée par les partenaires (Etat, Commune, Province) de réaliser l'évaluation de cette opération. La restitution du bilan à la population s'est déroulée le 26 novembre 2008.

L'ADRAF souhaite en 2009 poursuivre les discussions avec l'ensemble des partenaires sur « l'après-Ogaf » en vue de pérenniser l'animation et l'organisation en place (centre de tri et magasin d'approvisionnement) qui répondent aux attentes et aux besoins des producteurs.

- **L'OGAF de BELEP** : démarrée en janvier 2006, cette opération peine à avancer. Une seule commission OGAF a pu être tenue en 2008 notamment en raison de contraintes logistiques (nombreuses annulations de vols). Le handicap de l'insularité se fait fortement ressentir. Depuis 2006, seules trois commissions OGAF se sont tenues et 48 dossiers ont été agréés au total.

- **L'OGAF de MARE** : L'équipe d'animation a été recrutée en novembre 2007 et le démarrage effectif s'est fait après la prise de fonction de la directrice de l'OGAF et de la secrétaire/comptable en janvier 2008. Trois commissions OGAF ont pu se tenir au cours de l'année ce qui traduit une forte dynamique de l'opération.

- **L'OGAF de HOUAILOU** a officiellement démarré en avril 2007. Quatre commissions se sont déroulées au cours de l'année 2008, dont la troisième sous forme de bilan interne à mi-parcours demandé par les partenaires. Malgré un rythme soutenu des commissions, la consommation des budgets reste faible. L'ADRAF n'a pas encore été sollicitée sur l'engagement financier prévu au titre de l'aménagement sur terres coutumières.

- **L'OGAF de OUEGOA** a été agréée en septembre 2007 sur 4 ans. Une phase de pré-animation, jugée nécessaire par les partenaires pour mettre en place la structure support de l'OGAF, a été confiée à l'ADRAF pour une durée de 6 mois par le biais d'une convention avec la province Nord. Elle s'est traduite par la création de l'association « le Diahot » en mars 2008 et le recrutement de la secrétaire/comptable et du directeur en juillet et octobre 2008. La première commission OGAF s'est déroulée en décembre 2008.

- **L'OGAF de POUÉBO** a été agréée par le Conseil d'Administration du CNASEA le 18 décembre 2008. La participation globale prévisionnelle de l'ensemble des partenaires est de 281 Millions FCFP sur 4 ans.

- L'ADRAF a participé au comité de suivi de **l'OGAF de POUM** dont le diagnostic est en cours et a été confié à un cabinet consultant.

## 2. Les opérations de développement local avec lesquelles l'ADRAF collabore

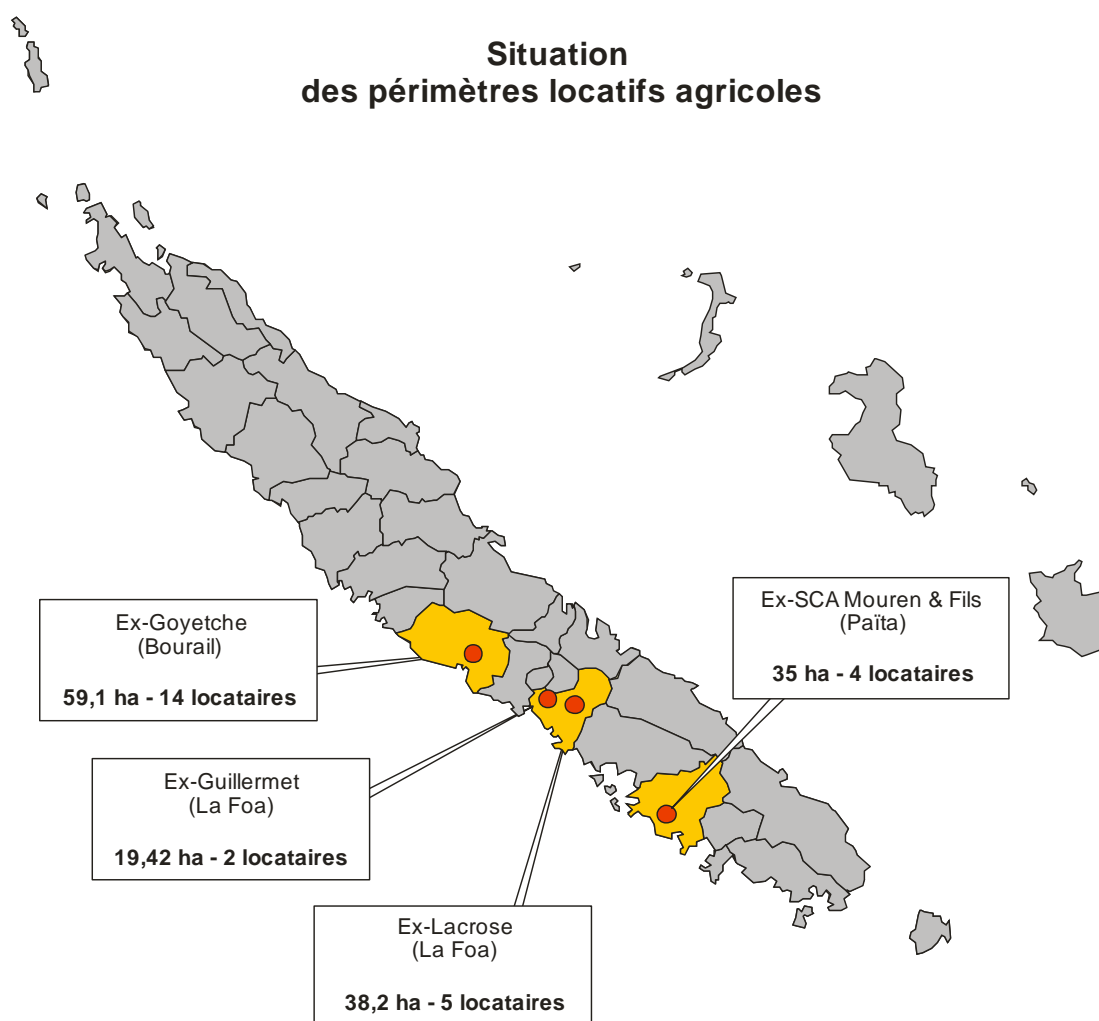
### - L'opération concertée de développement local (OCDL) de Hienghène

L'Agence participe aux commissions validant les projets financés dans le cadre de l'OCDL. En 2008, L'ADRAF a effectué un état des lieux sur la vallée de la TIPINDJE visant à déterminer les espaces agricoles disponibles et les besoins en matière d'aménagement.

- L'Agence a participé aux comités de suivi du diagnostic des terres coutumières sur **la commune de Voh** réalisé par l'Institut Agronomique Calédonien (IAC). Le programme vise notamment le développement des terres de GDPL via une animation de proximité.

- L'Agence a contribué à la réalisation du diagnostic des terres coutumières sur **les communes de Pouembout et de Koné** confié au cabinet « Emergences ».

## Les périmètres locatifs



## Gestion des périmètres agricoles : quelles perspectives ?

La gestion des périmètres agricoles locatifs de l'agence nécessite une mobilisation importante des équipes ADRAF pour le suivi des baux et des travaux d'aménagement : en 2008, 6% du temps d'intervention de l'antenne de La Foa a été consacré au suivi des périmètres.

Les coûts cumulés relatifs à l'achat du foncier et à l'entretien des périmètres (travaux d'assainissement, d'amendements etc...) s'élèvent au 31 décembre 2008 à 720.000 F/hectare pour l'ensemble des périmètres, soit 36.000 F/ hectare et par an pour un amortissement sur 20 ans.

En comparaison, le montant des loyers est en moyenne de 22.500 F/hectare.

Au-delà des questions de rentabilisation des coûts (le choix a été fait de subventionner ces périmètres notamment pour aider l'installation de jeunes agriculteurs), il convient de se poser la question de l'impact de l'intervention de l'agence dans ce domaine.

Au regard des superficies et du nombre d'agriculteurs concernés (150 hectares au total pour 25 locataires), il est clair que l'impact en matière d'appui au monde agricole reste limité.

En raison de la baisse du foncier agricole disponible et de la hausse générale des prix du foncier, certains partenaires souhaiteraient voir l'ADRAF jouer un rôle plus conséquent en matière de protection des terres agricoles et d'aménagement de l'espace rural<sup>2</sup>, notamment grâce au droit de préemption dont elle est dotée.

Aujourd'hui, un des objectifs prioritaires de l'agence est d'accompagner la valorisation du foncier attribué au titre du lien à la terre et vise notamment à un accroissement du foncier agricole exploité. Pour cela, l'agence intervient en matière d'aménagement de périmètres agricoles et de mise en place de baux agricoles sur terres coutumières.

Une implication plus conséquente de l'ADRAF sur foncier privé nécessite des moyens beaucoup plus conséquents (pour l'achat et l'entretien du foncier) et doit donc être envisagée avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des discussions sur ses missions futures (voir chapitre « *Le transfert de l'ADRAF* », page 29)

---

<sup>2</sup> rôle aujourd'hui joué par les SAFER en métropole

# Les études

## Bilan de la réforme foncière

Dans le cadre du travail de bilan de la réforme foncière, plusieurs travaux ont été finalisés :

### ■ Stock foncier de l'agence

Un état des lieux du stock foncier de l'ADRAF a été finalisé et présenté au conseil d'administration de l'agence. Outre une présentation de données quantitatives, ce travail présente également une analyse des différents obstacles rencontrés pour l'attribution du stock avec notamment une typologie des différents conflits en jeux ainsi que des pistes d'évolution possible de ces dossiers.

### ■ Revendications : état des lieux

Un travail de recensement des clans ayant revendiqué des terres depuis 1978 a été finalisé. Il a permis d'estimer le nombre de familles et clans ayant été servi par la réforme foncière.

Ce travail a demandé une mobilisation importante des équipes de terrain.

Sur la base de 4000 documents analysés, 1000 clans et familles environ ont pu être identifiés. Avec un taux de réponse à la revendication de 90 % environ (90% des clans et familles concernés ont été bénéficiaires de la réforme foncière).

Un document de synthèse a été rédigé et présenté au conseil d'administration.

### ■ Enquête socio-foncière

Des enquêtes ont été menées auprès d'un échantillon de bénéficiaires de la réforme foncière et de personnes ressources dans 5 communes de la grande-terre. Achevées en 2008 ces enquêtes ont pour objectif global d'identifier et d'analyser les dynamiques existantes et les besoins d'appui sur terres coutumières à travers diverses portes d'entrée telles que : le statut du foncier coutumier, la dynamique des revendications et des attributions, la satisfaction apportée par la réforme foncière, l'appropriation et la mise en valeur des terres, la gestion foncière.

Les données de cette enquête seront présentées au conseil d'administration courant 2009.

### ■ Etat des lieux des terres coutumières

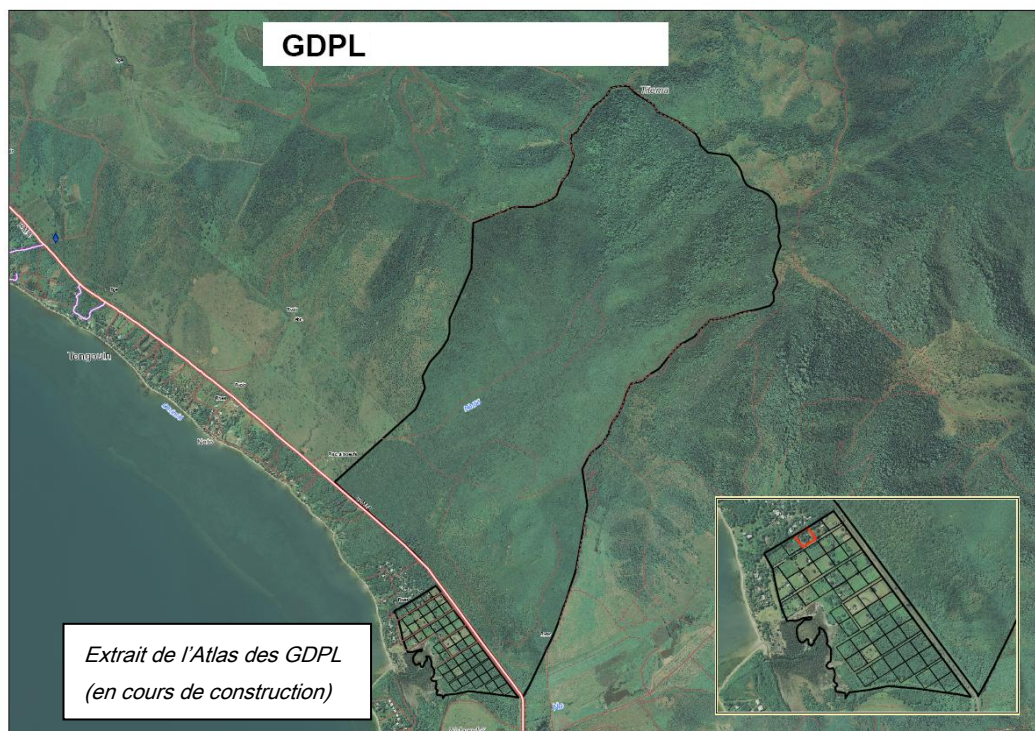
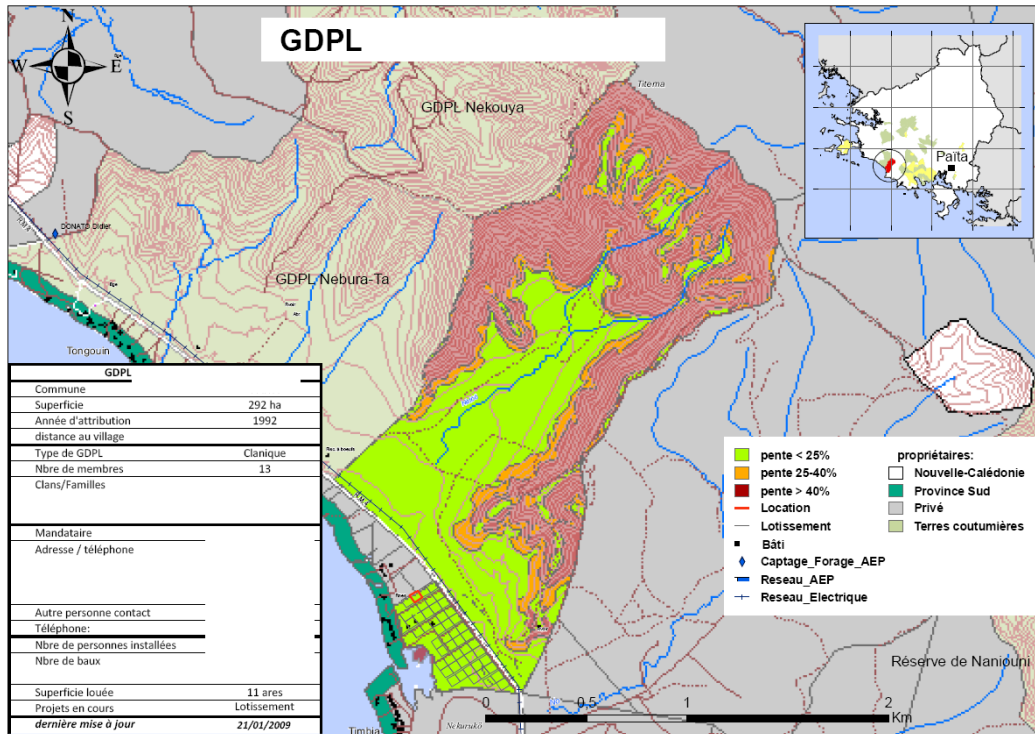
L'objectif de ce travail est d'évaluer la situation actuelle des terres coutumières en matière d'aménagement sur la base d'une étude cartographique. Les données numériques ont été collectées auprès de divers partenaires (services des collectivités, opérateurs privés...) et les données sont en cours d'analyse. Un premier travail portant sur une étude des pentes a été finalisé. Il met en évidence les fortes contraintes d'exploitation d'une part importante des terres coutumières.



# Atlas des GDPL

Sur la base des données numériques récoltées, l'agence a également commencé l'élaboration d'un atlas des GDPL à usage interne visant à donner un maximum d'information sur chaque GDPL et son environnement. Cet atlas permettra d'avoir un aperçu général de chaque groupement en intégrant des données sur le foncier (superficie, pente, répartition clanique...), sur le GDPL (composition, coordonnées, nom du mandataire...) et ses activités (habitat, projets économiques, locations...).

Il sera un outil supplémentaire pour les équipes ADRAF dans leur travail d'accompagnement des attributaires de la réforme foncière.



## **Propositions du groupe de travail sur l'aménagement des terres coutumières :**

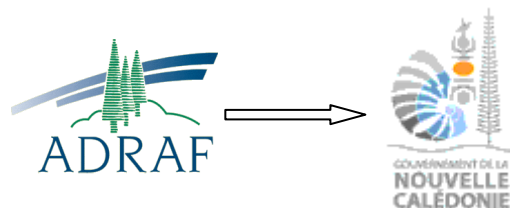
Le groupe de travail a finalisé son rapport et présenté ses principaux résultats au conseil d'administration de l'agence.

Parmi les recommandations qui intéressent directement l'activité de l'ADRAF figure notamment l'urgence de définir par une loi de pays le régime du droit des contrats sur terres coutumières ainsi que le régime des droits réels.

Les autres recommandations et propositions portent principalement sur la modification des principes directeurs de l'urbanisme afin d'intégrer pleinement les terres coutumières dans le droit de l'urbanisme, et d'introduire sur terres coutumières un système de déclaration préalable à la construction.

Enfin, un volet insiste sur la nécessité de mettre en place des mesures concrètes pour favoriser l'investissement privé dans le domaine de l'habitat sur terres coutumières. Un projet de délibération pour la création d'un fonds de garantie sur terres coutumières a été rédigé par les services du gouvernement et doit être finalisé. Le groupe sur l'aménagement des terres coutumières a travaillé sur des mesures complémentaires nécessaires pour encourager le financement de l'habitat, notamment sur la création de produits bancaires spécifiques intégrant une phase d'épargne.

# Le transfert de l'ADRAF



## Quelles échéances ?

L'article 23 de la loi organique du 21 mars 1999 prévoit que l'ADRAF, établissement public d'Etat, soit transférée à la Nouvelle-Calédonie sur la base d'un décret en Conseil d'Etat pris sur proposition du congrès qui doit préciser la date et les modalités du transfert.

Il n'y a pas de calendrier arrêté pour le transfert de l'agence ; celui-ci doit être déterminé par le congrès<sup>3</sup>.

Le transfert de l'ADRAF ne répond donc pas aux mêmes conditions que le transfert des compétences prévus à l'article 26 de la loi organique, concernant d'autres secteurs d'intervention de l'Etat (enseignement supérieur, police et sécurité, droit civil ...) et pour lesquels les modalités de transfert doivent être déterminées avant la fin de l'année 2009 et officialisées par une loi de pays.

## Les discussions en cours

Les discussions sur le transfert de l'ADRAF ont néanmoins déjà commencé, dans le sillage du chantier des transferts de compétence.

Ainsi, des comités techniques chargés des transferts ont été mis en place au début de l'année 2008. Ces groupes de travail sont coordonnés par un comité de pilotage, présidé par le haut-commissaire et composé de responsables politiques.

Suite au comité des signataires des accords de Nouméa, réuni en décembre 2007, un comité d'experts a également été nommé par le premier ministre pour accompagner les différents groupes de travail sur les transferts. Un expert, spécialement dédié au dossier ADRAF, a effectué deux missions d'appui au cours de l'année 2008 (en Avril et en Octobre). Le comité technique sur le transfert de l'agence s'est réuni à deux occasions : les 4 et 23 avril 2008.

Les échanges portent en grande partie sur la question des missions futures de l'agence, sur la base des données du bilan des actions de l'ADRAF.

Malgré des points de vue parfois divergents, l'ensemble des participants calédoniens a insisté sur la nécessité d'accroître le travail d'aménagement et de développement des terres coutumières.

Les discussions continueront tout au long de l'année 2009 avec une mission d'appui prévue dans le courant de l'année.

---

<sup>3</sup> Il en est de même pour deux autres établissements publics : l'Agence de développement de la culture Kanak et le Centre de documentation pédagogique

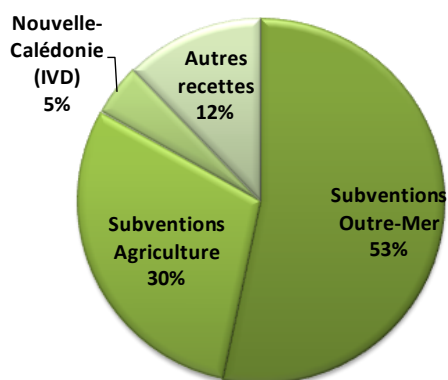
# La gestion de l'agence

## Le budget 2008

L'ADRAF est gestionnaire pour la Nouvelle-Calédonie des fonds d'indemnités viagères de départ (IVD) qui ne font que transiter par l'agence.

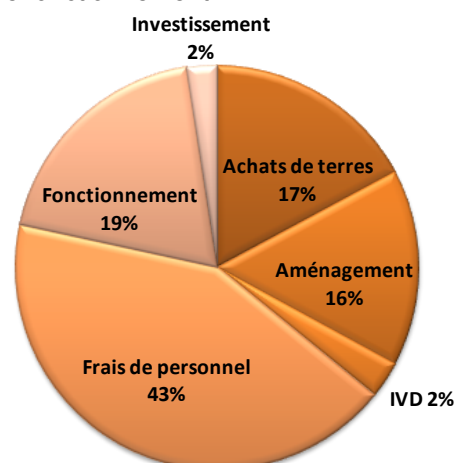
La majeure partie des financements de l'ADRAF proviennent des subventions du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elles représentent ainsi 83% des recettes en 2008. Celles-ci n'ont cependant pas couvert l'ensemble des dépenses de l'année et le déficit a été de 93 millions FCFP.

Les achats de terres et les travaux d'aménagement ont représenté un tiers des dépenses en 2008. 62% du budget a été consacré aux frais de personnel et autres frais de fonctionnement.



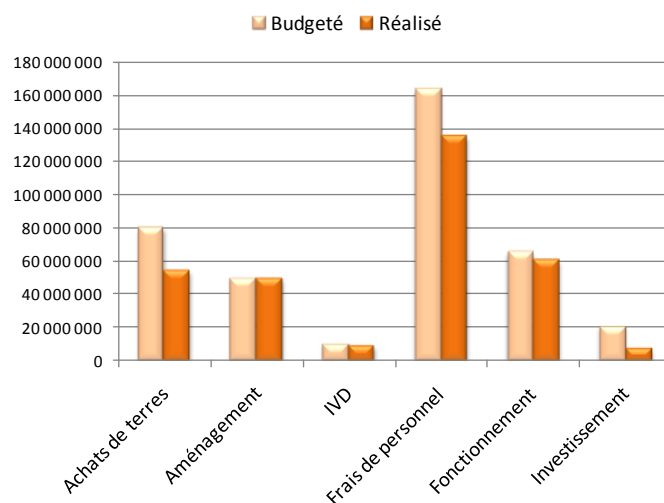
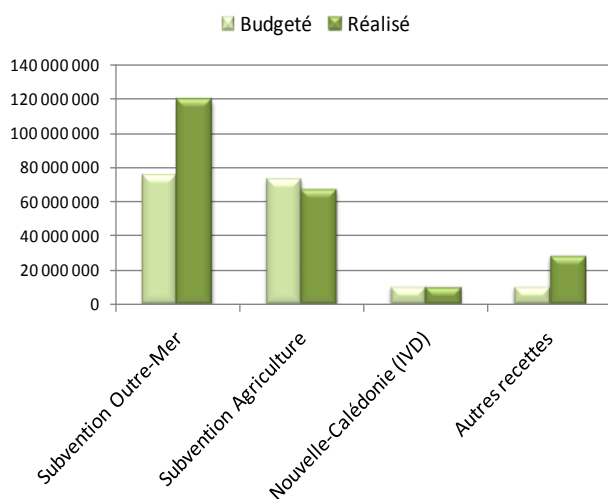
**Recettes**

Subventions Outre-Mer	119 331 742
Subventions Agriculture	66 690 931
Nouvelle-Calédonie (IVD)	10 260 000
Autres recettes	27 577 685
<b>total</b>	<b>223 860 358</b>



**Dépenses**

Achats de terres	54 446 409
Aménagement	49 838 860
IVD	9 360 264
Frais de personnel	134 753 449
Fonctionnement	60 794 977
Investissement	7 674 186
<b>total</b>	<b>316 868 145</b>



## Evolution du budget

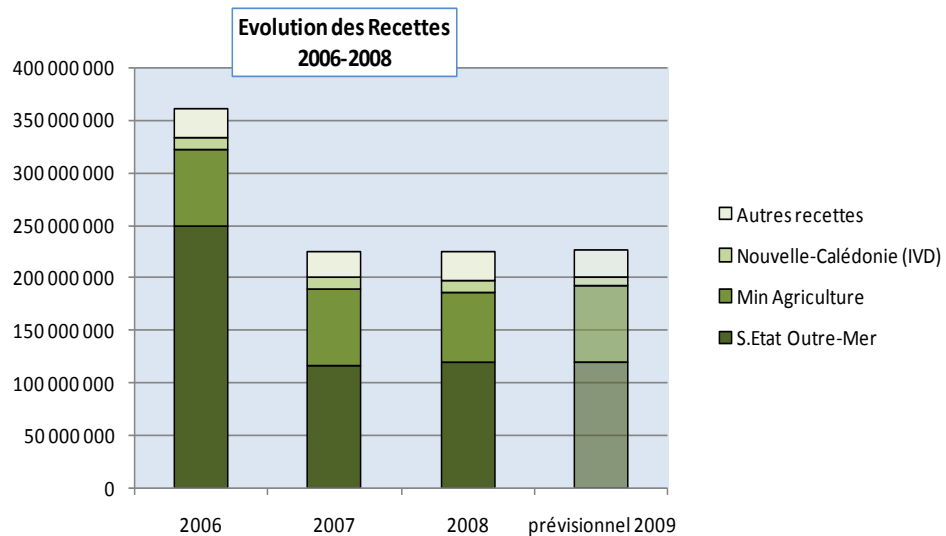
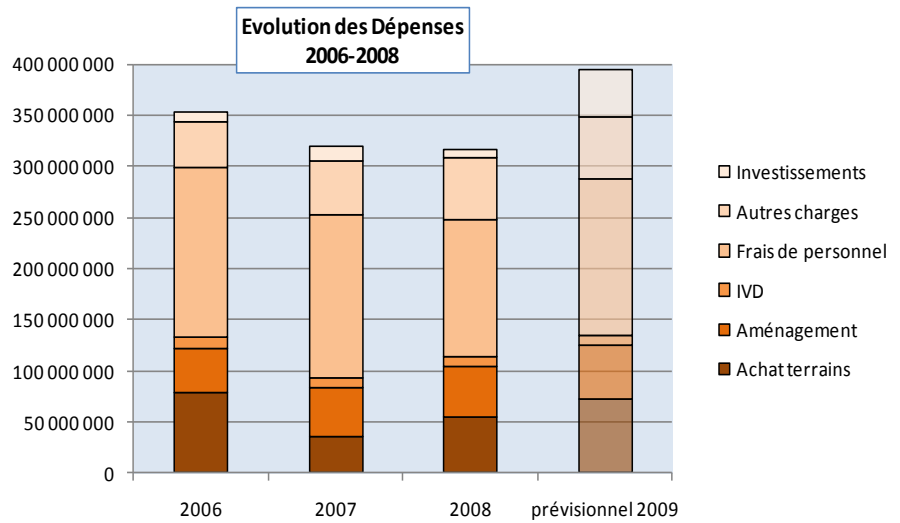
Les dépenses annuelles de l'agence ont été en moyenne de 330 millions FCFP sur la période 2006-2008.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour l'année 2009 prévoit des dépenses d'environ 400 millions FCFP.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses est notamment liée au projet de construire des locaux pour l'antenne de Poindimié.

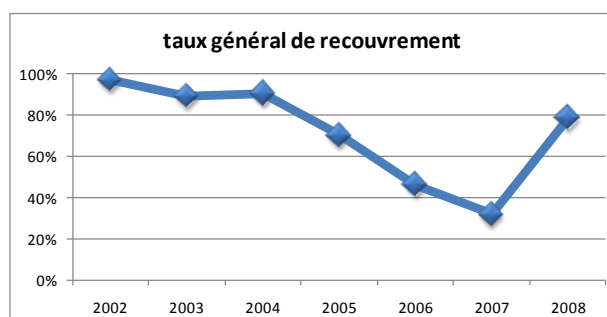
On note une nette diminution des recettes depuis deux ans, d'où un budget déficitaire en 2007 et 2008 compensé par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'agence.

L'EPRD 2009 prévoit un volume de recettes sensiblement égal à 2008.



## Le recouvrement des créances

Le travail soutenu de l'agence comptable en 2008 a permis une nette amélioration du taux de recouvrement des créances par l'ADRAF. Ainsi, le taux général de recouvrement dépasse les 78% contre 32% en 2007. Cette amélioration est illustrée par le graphique ci-dessous



## **La formation continue**

La direction générale de l'ADRAF attache une importance toute particulière à la formation continue de ses agents. Elle constitue l'un des moyens d'optimiser les ressources humaines de l'agence pour valoriser son savoir faire auprès des usagers comme de ses partenaires institutionnels.

La formation continue, moyen de promotion sociale et de développement personnel, allie connaissance et reconnaissance de l'agent en poste.

Ainsi, l'ADRAF a soutenu activement la formation, en cours d'emploi, de deux de ses agents ayant obtenu avec succès le master « développement territorial et aménagement du territoire (DEVTAT) », à l'université de Nouvelle-Calédonie.

Des formations plus techniques en matière de bureautique et d'approfondissement des systèmes d'information géographique, démontrent la volonté de l'ADRAF de s'inscrire dans un paysage en pleine évolution et à la pointe du progrès.

Cet investissement de l'agence (près de 1,16 millions de F/CFP en 2008) s'est prolongé par la nécessité de renforcer la cohésion des agents autour de l'organisation de séminaires de réflexion et d'ateliers de communication interpersonnelle sur les perspectives à donner à l'agence en matière d'objectifs d'interventions et d'actions.

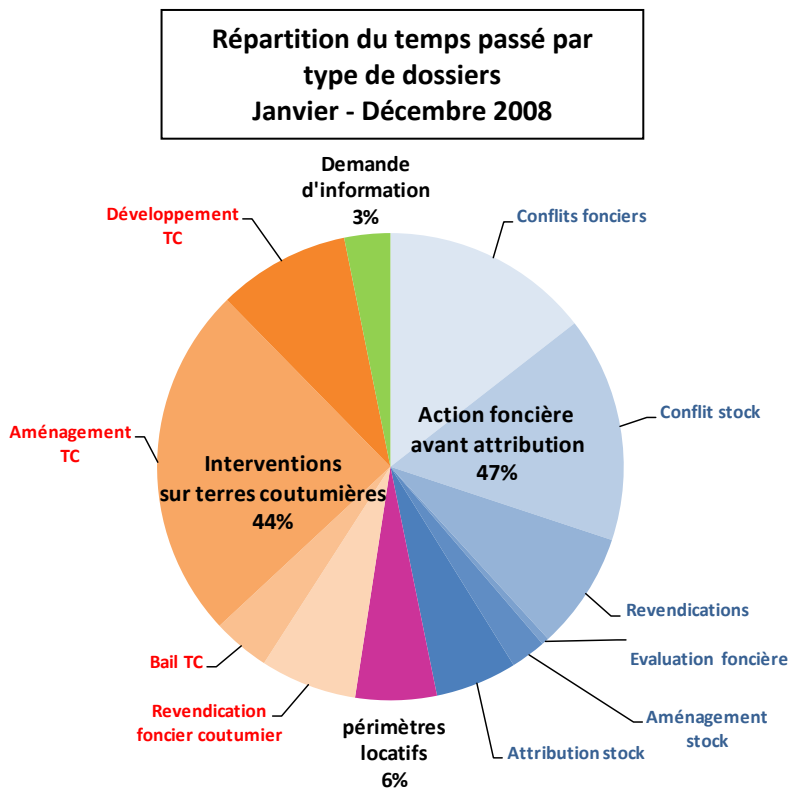
Au travers des formations diverses et variées, qualifiantes et diplômantes, l'ADRAF s'engage dans une politique volontariste de gestion de ressources humaines au service des missions qui lui sont confiées et particulièrement au service de ses usagers.



## Suivi des activités des antennes

Le dispositif visant à évaluer la répartition du temps passé par les équipes sur les différents types de dossiers traités par l'agence a été poursuivi durant toute l'année 2008.

Les graphiques ci-dessous (exemples des antennes de La Foa et Koné) montrent que le temps consacré par type de dossier diffère selon les antennes en lien avec l'actualité mais surtout en raison de contextes d'intervention très différents.



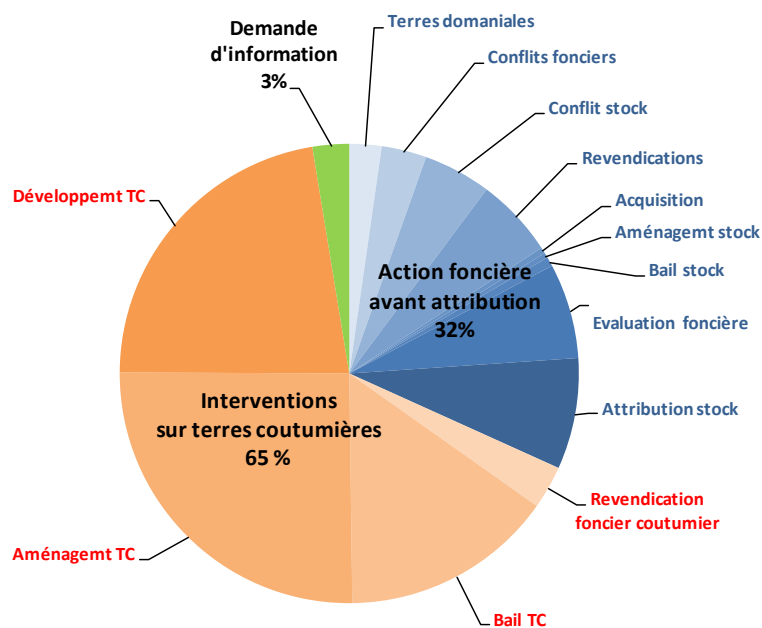
### Antenne de La Foa

A Koné, le temps consacré aux interventions sur terres coutumières est nettement prépondérant. L'agence est de plus en plus sollicitée pour intervenir sur des dossiers liés au développement et à l'aménagement des terres coutumières dans la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP).

Il faut noter la part croissante consacrée à la gestion de baux sur terres coutumières, notamment pour des activités d'élevage.

Ainsi pour l'antenne de La Foa, la part consacrée à l'action foncière a été relativement importante en 2008. La pression urbaine dans le Sud exacerbe les enjeux autour du stock foncier de l'agence et les agents ont notamment passé beaucoup de temps sur le dossier conflictuel du stock situé à Païta, près du bord de mer.

Aujourd'hui, seule l'antenne de La Foa est impliquée dans la gestion des périmètres locatifs de l'ADRAF essentiellement situés en province Sud.



### Antenne de Koné

## Communication externe

L'agence a poursuivi en 2008 sa politique d'ouverture sur l'extérieur notamment par des communications sur ses activités (à travers des articles et des interventions dans des formations), et en participant activement à des débats et travaux sur des thématiques la concernant.

### Articles parus en 2008 :

« L'ADRAF : un outil au service de la terre et des Hommes »

*revue PALABRE n°14 p.62-63 & p.128-129*

« Le bail rural dans la question foncière en NC - le rôle de l'ADRAF »

*la revue du GREF n°21 p.40-41*

### Interventions dans le cadre de formations :

- Master « Développement territorial et aménagement du territoire » (Université de Nouvelle-Calédonie) : 3 interventions sur le thème : « l'aménagement sur terres coutumières » (avril 2008)
- Formation des officiers public coutumiers : 3 interventions sur le thème « le développement des terres coutumières » (mai-juin 2008)

Participation à un **débat radiophonique** organisé par l'association Shaxabing et retransmis sur Radio Djido. Intervention sur le thème « la Réforme foncière sur la commune de Poum » (Poum, 7 novembre 2008)

### Participation ateliers/colloques :

Travaux sur le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (de juin à novembre 2008). Participation aux ateliers suivants :

Atelier n° 3 : Vie et performance des entreprises

Atelier n° 5 : Développement, cultures et valeurs identitaires

Atelier n° 7 : Organisation spatiale : service à la population et activités

Atelier n° 8 : Organisation spatiale : occupation du sol, ruralité et urbanisation

Atelier n° 9 : Administration

Conférence « ruralité et développement durable » (Tiéti, Poindimié, 27-30 octobre 2008)

Colloque « femmes et coutumes » organisé par le Conseil des femmes de la province Nord (tribu de Tchamba, Ponerihouen, 1 et 2 décembre 2008)

# Perspectives

L'agence a donc eu une activité soutenue en 2008. Les grandes tendances se confirment avec la baisse du nombre de revendications sur les trois dernières années et une demande qui se confirme dans le domaine de l'aménagement des terres attribuées.

Avec un stock foncier de l'ordre de 18.000 hectares, l'effort en matière d'attribution doit être maintenu et les futures acquisitions plus ciblées.

Au terme de trente années de réforme foncière, les terres coutumières couvrent 290.000 hectares sur la grande terre. Elles représenteront sous peu des surfaces aussi importantes que les terres privées et constitueront, à brève échéance, un enjeu majeur en termes d'aménagement et de développement, compte tenu de l'évolution démographique du territoire et des projets des collectivités.

L'agence doit donc être à l'écoute du territoire et de son évolution et agir sur sa structure pour être en phase avec cette évolution. C'est la raison pour laquelle une analyse des missions de l'agence est indispensable pour définir le projet stratégique de l'ADRAF sur les 10 prochaines années et préparer sereinement le transfert de l'établissement. De nouveaux métiers commencent à apparaître et la politique de formation mise en œuvre doit permettre de préparer les agents à leurs missions futures.



# Annexes

**Annexe 1 : Liste nominative de membres du Conseil d'Administration**

**Annexe 2 : Liste nominative des membres des comités de province Nord et Sud**

**Annexe 3 : Liste des opérations d'aménagement réalisées**

**Annexe 4 : Nos partenaires en 2008**

**Annexe 5 : Organigramme de l'agence**

# Conseil d'Administration

## Président

**Yves DASSONVILLE**

*Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*

ou **Jean-Bernard BOBIN**

*Secrétaire Général du Haut-Commissariat*

## Représentants de l'Etat

**Jean-Marc BEDIER**

*Commissaire délégué de la République pour la province Nord*

**Alain GUEYDAN**

*Commissaire délégué de la République pour la province Sud*

**Pierre-Yves VION**

*Directeur du service d'Etat, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement*

## Représentants du Congrès

**Eric BABIN**

*Membre du Gouvernement chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche*

**Guigui DOUNEHOTE**

*Membre du Congrès*

**Pascal NAOUNA**

*Membre du Congrès*

## Représentants du Sénat coutumier

**Bergé KAWA**

**Gabriel PAITA**

**Gathélia WABEALO**

## Représentants des Provinces

**Réginald BERNUT**

*Province sud*

**Joseph GOROMIDO**

*Province nord*

**Hnaeje HAMU**

*Province des Iles Loyauté*

## Représentants des organisations professionnelles

**Guy MONVOISIN**

**Basile HOLUE**

**Jean-Baptiste NAAOUTCHOUÉ**

## Participants avec voix consultative

**Pierre BRUHNES**

*Commissaire du Gouvernement*

**Michel HOURCADE**

*Contrôleur général*

**Evelyne DAUXERRE**

*Agent comptable*

**Jean-François NOSMAS**

*Directeur Général p.i.*

# Composition des Comités de Province

## Comité Province Nord

## Comité Province Sud

<b>Président</b>	
Joseph GOROMIDO	Réginald BERNUT
<b>Commissaire délégué de la République</b>	
Jean-Marc BEDIER	Alain GUEYDAN
<b>Représentants de la Province</b>	
Guigui DOUNEHOTE Valentine EURISOUKE	Yves RIEU Nicole ANDREA
<b>Représentants des aires coutumières</b>	
Pascal BOUILLANT - Aire Païci Camuki Daniel BOAWE - Aire Ajie-Aro Waïmo PIDJO - Aire Hoot Ma Whaap Amossa PONGA - Aire Xaracuu	PAITA Clément - Aire Djubéa-Kapone MONAWA Justin - Aire Ajie-Aro (Sud) M'BOUERI Jean-Guy - Aire Xaracuu
<b>Représentants des maires</b>	
André GOPOEA - Assoc. des maires de N-C Joseph PAADA - Assoc. des maires de N-C	OUETCHO Etienne - Assoc. des maires de N-C Alain LAZARE - Assoc. française des maires de N-C
<b>Représentants de la profession agricole</b>	
Jean-Pierre ZENKURO Philippe COGULET	Maryse VIDOIRE Daniel GUEPY
<b>Agent des services de la N-C</b>	
Edmond ROSAIRE	Edmond ROSAIRE
<b>Membres avec voix consultative</b>	
Jean-François NOSMAS <i>Directeur Général p.i.</i> Pierre BRUNHES <i>Commissaire du Gouvernement</i> Michel HOURCADE <i>Contrôleur général</i> Evelyne DAUXERRE <i>Agent comptable</i> Jean-Claude GAMBEY <i>Chef du département du développement local province Nord</i>	Jean-François NOSMAS <i>Directeur Général p.i.</i> Pierre BRUNHES <i>Commissaire du Gouvernement</i> Michel HOURCADE <i>Contrôleur général</i> Evelyne DAUXERRE <i>Agent comptable</i> François MADEMBA-SY <i>Directeur du développement rural province Sud</i>



## Liste des opérations d'Aménagement

COMMUNE	PROMOTEUR	Descriptif	Coût (FCFP)
BOURAIL	GDPL WI	Assainissement de la piste interne	2 567 985
KONE	GDPL TEARI	Reprise de la piste d'accès	2 583 000
PONERIHOUEN	GDPL AU PATORIBA	Aménagement d'une sortie de route	861 000
<b>Désenclavement</b>			<b>6 011 985</b>
THIO	ADRAF Ex-propriété SLN	Entretien du stock	209 591
<b>Divers</b>			<b>209 591</b>
OUEGOA	GDPL HAMBOU	Ouverture d'une piste d'accès au site habitat	2 520 000
MONT-DORE	GDPL KANODA	Travaux de terrassement et d'études	1 800 000
PONERIHOUEN	Tribu de Goyetta	Assainissement de la piste	3 496 500
POUM	GDPL CLAN DAHMA	Ouverture d'une piste interne	1 617 000
POUM	GDPL ASSOCIATION TIDJINE	Assainissement de la piste	3 834 180
POUM	GDPL MAVOU	Ouverture d'une piste interne	1 942 500
<b>Habitat</b>			<b>15 210 180</b>
POUM	GDPL HALUNE	Ouverture d'une piste d'accès au site touristique	1 858 500
SARRAMEA	GDPL CHENIKO	Travaux de terrassement	3 880 643
<b>Projet économique</b>			<b>5 739 143</b>
KONE	GDPL CLANIQUE DE BACO	Défrichage	5 403 300
BOURAIL	ADRAF Ex- propriété Goyetche	Entretien du périmètre agricole	661 416
CANALA	Promoteurs OGAF	Défrichage, accès	823 725
KONE	ADRAF Ex- propriété Devaud	Défrichage	2 382 045
PAITA	ASLAHT	Entretien du périmètre agricole	1 167 600
POINDIMIE	GDPL WAKA	Défrichage, accès	4 412 625
TOUHO	GDPL TUU PWOILA	Défrichage	1 968 750
TOUHO	GDPL AMOU TENE DIE LIMON	Défrichage	5 848 500
<b>Valorisation agricole</b>			<b>22 667 961</b>
<b>TOTAL</b>			<b>49 838 860</b>

# Nos partenaires en 2008

Annexe 4

## Services de l'Etat

Subdivisions administratives Nord et Sud

Direction de l'agriculture de la forêt et de l'environnement (DAFE)

Trésorerie générale de la Nouvelle-Calédonie (TGNC) - Service du Domaine de l'Etat

## Services de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Direction des Technologies et Services de l'Information (DTSI)

Direction des Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ)

Direction des affaires culturelles et coutumières (DACC)

Direction des services fiscaux (DSF)

Institut de la statistique et des études économiques (ISEE)

## Sénat coutumier / Aires coutumières

### Services provinciaux

Province Sud :

Direction du développement rural (DDR)

Direction de l'équipement (DEPS)

Direction de l'environnement (DENV)

Province des Iles :

Direction du développement économique (DDE)

Province Nord :

Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)

Direction de l'aménagement et du foncier (DAF)

## Mairies

## Chambre d'agriculture de NC

### Services de l'habitat social

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)

Fonds Social de l'Habitat (FSH)

## Agence Française de développement

### Instituts de recherche

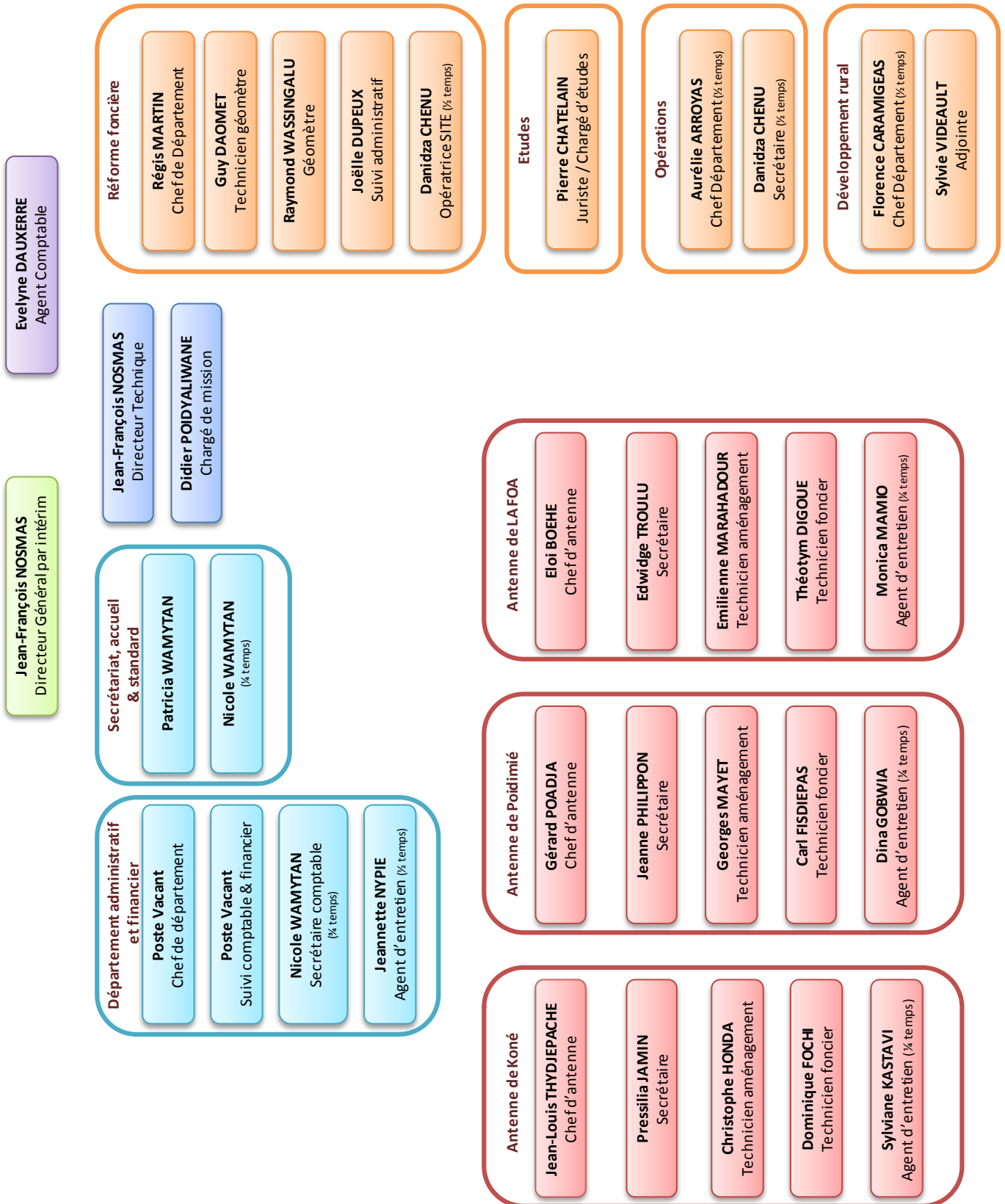
Institut agronomique calédonien (IAC)

Institut de recherche pour le développement (IRD)

## Etudes notariales

# Organigramme

au 31 déc. 2008







**ADRAF**  
Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier  
98860 Koné BP 48 tél. 47 76 00 Fax 47 76 04







### **Siège**

1, rue de la Somme, BP 4228, 98847 Nouméa  
Tél : (687) 25.86.00 / Fax : 25.86.04  
Mel : [adraf@adraf.nc](mailto:adraf@adraf.nc)

### **Agence de La Foa**

BP 12 – 98880 La Foa  
Tél : (687) 44.86.00 / Fax : 44.86.04

### **Agence de Koné :**

BP 48 – 98860 Koné  
Tél : (687) 47.76.00 / Fax : 47.76.04

### **Agence de Poindimié :**

BP 150 – 98822 Poindimié  
Tél : (687) 42.66.00 / Fax : 42.66.04